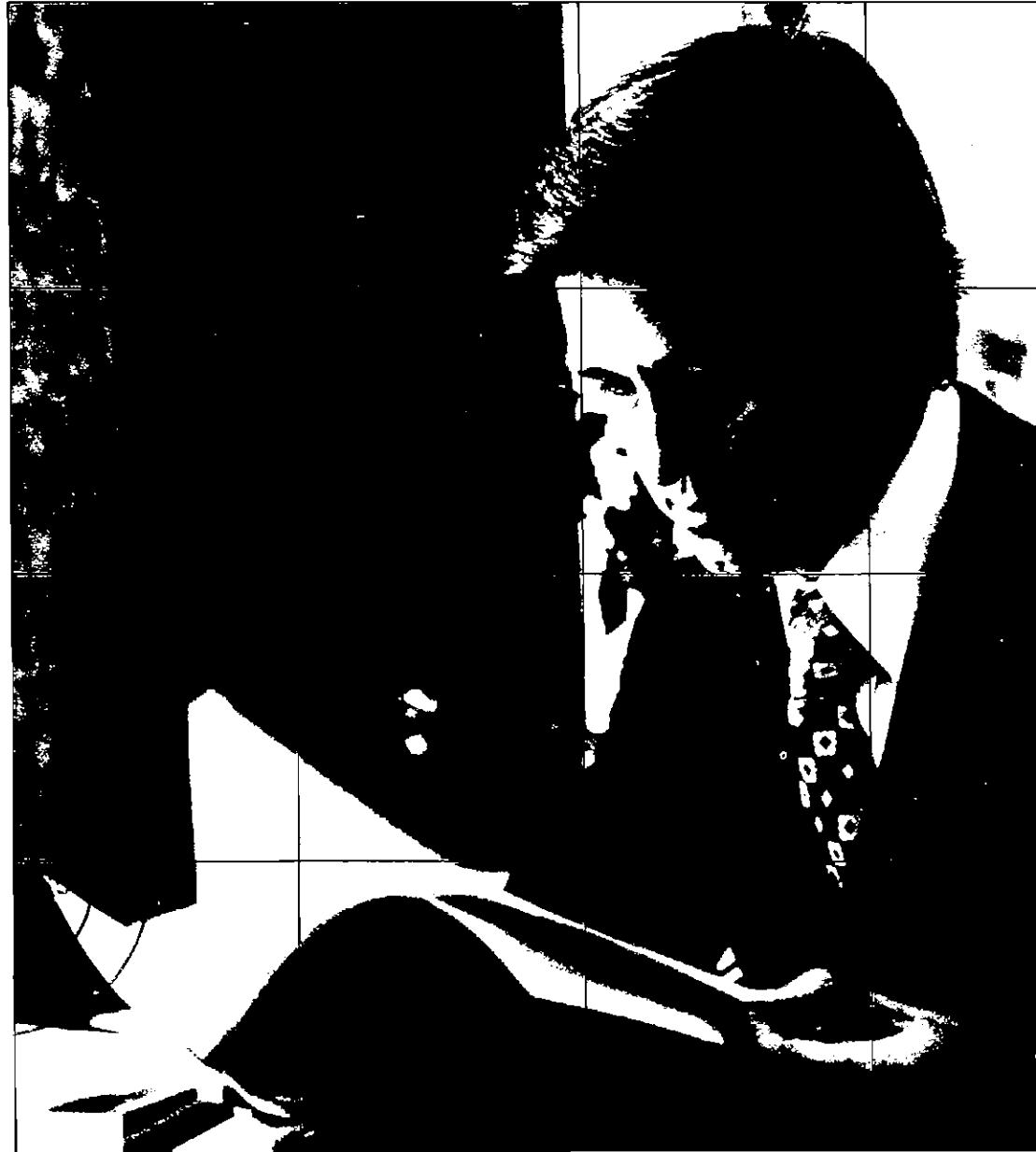


DISCOURS SUR LE BUDGET 1974-75

PRONONCÉ LE 28 MARS 1974 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
PAR M. RAYMOND GARNEAU, MINISTRE DES FINANCES



INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Je viens de déposer, ce soir même, les crédits budgétaires de l'exercice 1974/75, qui donnent la ventilation par programme des sommes que le gouvernement du Québec entend dépenser au cours de l'année financière qui débutera dans quelques jours. Il importe maintenant d'expliquer à cette Assemblée la façon dont le gouvernement entend financer ce programme de dépenses de même que les mesures additionnelles que j'annoncerai ce soir.

Après avoir fait un bref retour sur l'exercice qui se termine, j'exposerai notre programme budgétaire pour l'année 1974/75. Je terminerai par une revue des relations économiques et fiscales du Québec avec le gouvernement fédéral.

Je dépose aussi trois annexes à mon exposé budgétaire. L'annexe I fournit une description de la situation économique à l'aide de tableaux et de graphiques. L'annexe II présente les résultats de l'exercice financier qui se termine. Enfin, l'annexe III comprend des tableaux et des graphiques sur le programme budgétaire et fiscal de l'exercice 1974/75. Tous ces documents permettront, je l'espère, une meilleure compréhension de l'activité économique et financière du Québec.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1973/74

Comme on l'a souligné à diverses reprises depuis quelques mois, l'année 1973 fut une année exceptionnelle. Les données les plus récentes montrent que les principaux indicateurs de l'activité économique au Québec ont évolué de la façon suivante:

1. hausse du produit national brut de 13.7% et d'environ 7% en termes réels;
2. augmentation également prononcée, soit 13.0%, du revenu personnel;
3. création de 128,000 nouveaux emplois, principalement concentrés dans le secteur manufacturier;
4. baisse du taux de chômage moyen, qui est passé de 8.3% en 1972 à 7.4% en 1973;
5. hausse de 14.8% des immobilisations privées et publiques;
6. augmentation de 28.3% des immobilisations du secteur manufacturier.

Qu'il me soit permis de signaler que le taux d'accroissement des investissements, en particulier dans le secteur manufacturier, a été, au Québec, supérieur à celui de l'ensemble du Canada, et cela pour la deuxième année consécutive. Ainsi, la part du Québec dans l'ensemble des immobilisations manufacturières est passée de 18.2% en 1971 à 23.9% en 1973. Ces résultats indiquent bien que les politiques économiques que nous avons mises de l'avant au cours des dernières années ont porté fruits.

Une analyse rapide des revenus du gouvernement du Québec pour l'exercice 1973/74 montre un accroissement marqué de 32% au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés qui atteindra \$305 millions. D'autre part, l'impôt sur le revenu des particuliers fournira au trésor public la somme de \$1,663 millions, soit une augmentation de 21.4% par rapport à l'année précédente. L'ensemble des impôts sur le revenu et sur les biens a connu une augmentation de 22%, augmentation légèrement inférieure à l'an dernier.

De leur côté, les ventes au détail ont continué de progresser à un rythme rapide, ce qui s'est traduit par une augmentation de 12.4% des taxes à la consommation; cet accroissement est néanmoins inférieur au taux de 13.3% réalisé en 1972/73. Le rendement de la taxe sur les carburants a été plus élevé que par les années passées, même si les taux (\$0.19 le gallon pour l'essence et \$0.25 pour l'huile diesel) n'ont pas été augmentés depuis 1968. Cela est dû aux mesures de contrôle que le ministère du Revenu a mises en application au cours du dernier exercice, à la suite de l'adoption de la nouvelle **Loi de la taxe sur les carburants** qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1973. L'huile à chauffage doit maintenant être colorée, mesure qui empêche certains contribuables peu scrupuleux de frauder le fisc en utilisant l'huile à chauffage (non imposable) comme carburant pour les moteurs diesel.

Parmi les autres sources de revenus, le Québec a bénéficié d'une augmentation de 21% au titre des paiements fédéraux inconditionnels. Cette hausse est attribuable principalement à l'élargissement, à compter du 1er avril 1973, de la formule de péréquation pour y inclure les revenus de l'impôt foncier scolaire. On se souviendra qu'au cours des conférences des ministres des Finances de 1971 et de 1972, le Québec avait particulièrement insisté sur cette amélioration du régime de la péréquation.

Au total, les revenus probables du gouvernement du Québec atteindront \$5,038 millions en 1973/74 (tableau 11-3).

Du côté des dépenses, l'inflation a provoqué une augmentation du coût de plusieurs programmes gouvernementaux. C'est ainsi que nous avons dû déboursier plus de \$40 millions pour l'ajustement au coût de la vie des salaires et traitements des employés des secteurs public et parapublic. L'inflation a également gonflé le coût de construction et

d'entretien des routes et des édifices publics. De plus, nous avons dû faire face aux dépenses découlant du nouveau programme d'allocations familiales et au remboursement des dépenses prévues par la loi électorale.

Au total, les dépenses nettes du gouvernement, incluant les immobilisations, atteindront vraisemblablement \$5,296 millions (tableau II-4). Comme les revenus s'élèveront à \$5,038 millions, le déficit des opérations budgétaires sera de \$258 millions, soit \$20 millions de moins que ce que j'avais prévu lors de mon Discours du budget du 29 mars 1973. Les dépenses d'immobilisations s'élèveront à \$458 millions, de sorte que nous en aurons financé près de la moitié à même nos revenus courants.

Malgré cette baisse de \$20 millions de notre déficit probable, nos besoins financiers ont cependant dépassé nos prévisions en raison d'une augmentation importante au chapitre des placements à long terme, prêts et avances. En effet, nous avons consacré à ce titre \$141 millions (tableau II-6), alors que j'avais prévu \$89 millions dans mon Discours du 29 mars 1973.

Cette hausse est imputable principalement à des investissements découlant de législations récentes comme celles qui a entraîné l'acquisition d'actions ordinaires de la Société générale de financement (SGF) et de la Société d'Exploitation forestière (REXFOR). Une autre loi prévoyait des avances à la Société de Développement immobilier du Québec. Enfin, les prêts et avances à certains autres organismes ont été plus élevés que prévus.

C'est donc dire que les besoins de fonds nouveaux se sont élevés à \$399 millions (\$258 + \$141) pour les opérations budgétaires et extrabudgétaires.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice, nous avons affecté \$276 millions aux remboursements d'emprunts et aux contributions à divers fonds d'amortissement (ta-

bleau II-7). Ainsi que je l'ai expliqué l'année dernière, les nouveaux emprunts qui ont servi à ces fins ne constituent pas un accroissement de la dette publique. Ce montant de \$276 millions est toutefois supérieur de \$70 millions à la prévision du 29 mars 1973. Nous avons dû faire face, en particulier, à des demandes plus fortes de remboursement d'obligations d'épargne, étant donné que leurs détenteurs pouvaient obtenir un meilleur rendement de titres concurrents. Cette situation s'est toutefois corrigée depuis que nous avons ajusté à la hausse les taux d'intérêt de ces obligations d'épargne.

Pour sa part, l'Hydro-Québec a emprunté \$465 millions au cours de son exercice 1973, soit \$35 millions de moins que le programme d'emprunt que j'avais mentionné dans mon Discours du budget

LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET FISCAL 1974/75

Le programme budgétaire et fiscal du gouvernement pour le prochain exercice financier est axé sur trois objectifs principaux :

- 1) assurer la poursuite de l'expansion en vue de favoriser la création d'emplois en privilégiant de nouveaux investissements dans les secteurs clés de l'économie;
- 2) accroître le programme d'aide municipale amorcé depuis quelques années;
- 3) soutenir le pouvoir d'achat des contribuables à revenu modeste par des allègements fiscaux appropriés.

L'ÉCONOMIE EN 1974

Les facteurs prédominants de l'évolution de l'économie en 1974 seront, sans contredit, la crise du pétrole qui a éclaté en fin d'année dernière et l'inflation.

Le pétrole

Contrairement à la majorité des pays industriels, le Canada exporte à peu près l'équivalent de ce qu'il importe en pétrole. En termes de balance de paiements et de croissance économique, il sera, en dernière analyse, moins affecté. Ce qu'il importe de reconnaître, toutefois, c'est que la situation est fort différente selon les diverses régions du pays. C'est ainsi que le Québec et les Maritimes doivent importer à peu près tout leur pétrole. Pour éviter des écarts de prix trop prononcés qui auraient défavorisé les provinces de l'est, il était indispensable d'adopter un prix uniforme à travers le pays, prix qui demeurerait inférieur au prix international. Fort heureusement, le principe de ce prix fut adopté lors de la Conférence des Premiers ministres en janvier dernier.

Le nouveau prix canadien devrait permettre à la fois de rétribuer les provinces productrices, d'assurer le développement accéléré de nouvelles ressources pétrolières et à l'ensemble de l'économie d'ajuster sa consommation sans

pour autant réduire trop fortement sa demande pour d'autres biens et services. Enfin, en demeurant à un niveau inférieur au prix international, le prix intérieur procurera un avantage à nos entreprises qui pourront ainsi développer de nouveaux marchés extérieurs.

L'inflation

Bien qu'un tel prix intérieur du pétrole puisse aider au maintien d'une conjoncture économique favorable, il n'empêchera pas la poussée générale des prix. La plupart des pays industriels ont connu en 1973 une forte croissance économique, de telle sorte que diverses pénuries se sont manifestées, entraînant à travers le monde des hausses prononcées du prix des principaux produits de base. En raison de leurs nombreux échanges avec l'extérieur, le Canada et le Québec ne peuvent pas se mettre à l'abri de l'inflation mondiale. Toutefois, notre performance dans ce domaine se compare avantageusement à celle des autres pays. C'est ainsi que l'indice des prix à la consommation s'est accru en 1973 de 7.6% au Canada (6.7% à Montréal), alors qu'il augmentait de 11% au Japon et en Italie, de 9% au Royaume-Uni et de 8.5% en Suisse et aux Pays-Bas. Aux États-Unis, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 6.2%. Il faut noter cependant que la croissance réelle de l'économie américaine en 1973 a été inférieure à 6% alors qu'elle était supérieure à 7% au Canada et au Québec.

Dans divers milieux, on a suggéré de s'attaquer résolument à cette inflation soit par une politique de restriction de la demande, soit par un gel des prix et des revenus. Le gel des prix et des revenus pourrait peut-être réussir à tempérer quelque peu l'inflation, mais de façon temporaire seulement; l'expérience des États-Unis dans ce domaine est assez révélatrice. De plus, une telle mesure n'aurait guère d'effet sur les prix des produits importés, produits qui chez

nous représentent près du quart de la demande globale. D'un autre côté, les politiques restrictives réduiraient sensiblement la croissance de l'économie et aggraveraient ainsi la situation du chômage.

Si les entreprises et les salariés peuvent se prémunir plus ou moins rapidement contre les effets de l'inflation par des ajustements de prix et de salaires, nombreux sont ceux qui ne le peuvent pas parce qu'ils dépendent de revenus fixes. Je considère donc que la meilleure approche à la hausse actuelle des prix consiste à soutenir le revenu de ceux qui en sont le plus affectés. C'est pourquoi nous avons augmenté sensiblement et indexé au coût de la vie les allocations familiales, les prestations d'aide sociale et les diverses rentes que nous versons. J'exposerai plus loin d'autres mesures, fiscales celles-là, destinées à soutenir et même à améliorer le sort des gens à revenu modeste.

L'emploi

En dépit de la crise du pétrole et de l'inflation, l'emploi devrait continuer de croître à un rythme convenable en 1974. Je voudrais signaler à ce sujet une situation plutôt paradoxale: il est, en effet, surprenant que le taux de chômage reste relativement élevé alors que notre économie fonctionne à un niveau très près de sa capacité et que le nombre de postes vacants, en particulier dans certaines régions et dans certains secteurs d'activité, demeure très élevé. En fait, il semble bien qu'on ne puisse plus interpréter la statistique du chômage de la même façon que nous le faisons il y a quelques années. Plusieurs nouvelles mesures sociales ou transformations de mesures existantes rendent le chômage moins pénible. De nombreuses personnes sont maintenant classées comme chômeurs parce qu'elles préfèrent attendre un peu plus longtemps pour trouver un emploi plus satisfaisant ou encore ne veulent pas se déplacer vers d'autres régions, et non parce qu'il leur est

impossible de trouver un emploi. D'ailleurs, des études faites pour l'ensemble du Canada et qui se confirment à l'échelle du Québec tendent à renforcer cette hypothèse et à démontrer que le critère numérique de plein emploi ne peut plus être le même qu'au cours des années soixante.

En somme, malgré la crise du pétrole et la hausse des prix, on peut s'attendre à ce que 1974 soit une bonne année sur le plan économique. Le budget que je présente aujourd'hui se situe dans cette perspective: il vise à la fois à assurer la poursuite de l'expansion, à accroître l'aide au secteur municipal et à permettre aux contribuables à revenu modeste de faire face à la hausse du coût de la vie.

1— MESURES DE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Comme je le signalais dans mon Discours du budget de l'an dernier, toutes les dépenses du gouvernement, et non seulement celles qui sont classées dans la mission économique, ont un impact sur l'économie. L'on peut donc dire qu'avec son budget brut de l'ordre de \$6.6 milliards, le gouvernement du Québec supporte directement ou indirectement plus de 20% des emplois au Québec, bien que cette dimension ne soit pas nécessairement reflétée dans les crédits de la mission économique.

De façon tangible, notre action économique s'exercera par une augmentation de 16.8% des investissements publics réalisés, subventionnés ou autorisés par le gouvernement du Québec, portant ces investissements à plus de \$2.2 milliards en 1974/75 (tableau III-1). Les principaux postes qui contribuent à cet accroissement sont les dépenses en capital du gouvernement lui-même, en particulier pour les grands axes routiers comme on le verra plus loin. Il y a également une hausse substantielle du programme d'investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'Énergie de la Baie James

qui, ensemble, prévoient dépenser \$633 millions en 1974 au regard de \$551 millions en 1973.

Il y a enfin une expansion du programme d'investissements de certaines autres sociétés d'État, expansion que le gouvernement a autorisée en raison de la contribution que ces sociétés fournissent au développement économique du Québec. C'est ainsi que la Société québécoise d'Exploitation minière (Soquem) poursuivra ses travaux d'exploration et de mise en valeur, suite à notre décision de l'an dernier d'augmenter son capital-actions; c'est également dans cette perspective que se situe la décision du gouvernement d'augmenter le capital-actions de la Société québécoise d'Initiatives pétrolières (Soquip) et celui de Sidbec.

L'expansion de Sidbec

L'un des éléments importants de notre politique économique consiste à accélérer la transformation de la structure industrielle du Québec. Or, il est reconnu que la sidérurgie et ses industries connexes constituent un secteur clé du développement économique. D'ailleurs, depuis quelque temps déjà, l'on décèle une grande rareté des produits de l'acier et, comme conséquence, une forte augmentation de leurs prix. Le gouvernement a donc jugé que pour répondre à la demande croissante au Canada et pour favoriser la restructuration industrielle du Québec, il était opportun de permettre à Sidbec d'entreprendre un vaste programme d'expansion de l'ordre de \$200 millions.

Ces travaux qui démarreront incessamment permettront à Sidbec d'accroître sensiblement sa capacité, de rationaliser davantage son exploitation et de diversifier sa production de façon à améliorer sa rentabilité. De plus, Sidbec pourra entreprendre, pour la première fois au Québec, la transformation de notre minerai de fer en produits finis. Des négociations se poursuivent actuellement avec d'autres entreprises en vue de l'exploitation d'un gisement de minerai de fer qui donnerait à Sidbec une garantie d'approvisionnement pour plusieurs années à venir.

Pour permettre la réalisation de cette expansion, le gouvernement du Québec prendra une participation additionnelle de \$60 millions dans le capital-actions de Sidbec, lequel sera ainsi porté à \$156 millions; un projet de loi sera bientôt présenté à cette fin. De plus, Sidbec obtiendra de l'Office de Planification et de Développement du Québec une subvention de \$30 millions, suite à l'entente-cadre conclue récemment entre le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et le gouvernement du Québec. Le solde du coût du projet sera financé par les revenus de la Société et par des emprunts.

Accroissement du capital social de Soquip

Par ailleurs, dans mon analyse de la situation économique, j'ai signalé les problèmes découlant de la crise énergétique actuelle. La décision du gouvernement de mettre en valeur les ressources hydro-électriques de la Baie James permettra au Québec non seulement de s'approvisionner en électricité, mais aussi de se prémunir contre une hausse trop rapide des prix, ce qui serait le cas si nous obtenions une bonne partie de notre énergie électrique de centrales thermiques.

L'on doit reconnaître toutefois la dépendance quasi entière du Québec à l'égard des approvisionnements étrangers en produits pétroliers. Cette dépendance ne sera réduite que partiellement par le prolongement de l'oléoduc de Sarnia à Montréal. En effet, même lorsque celui-ci sera terminé, le Québec devra continuer d'importer de l'extérieur du Canada les deux tiers des ressources pétrolières dont il a besoin. Il importe donc de procéder à l'exploration intensive de notre vaste territoire afin de découvrir le pétrole ou le gaz naturel qu'il est susceptible de renfermer. C'est à cette mission que se consacre depuis quatre ans déjà la Société québécoise d'Initiatives pétrolières (Soquip).

Le rythme de financement initial de \$1.5 million par année, prévu dans la loi qui a créé Soquip, lui a permis

d'effectuer les premières étapes de l'exploration de son domaine minier (géologie et géophysique), mais ce financement ne suffit plus maintenant pour lui permettre d'effectuer les forages devenus nécessaires à la suite de ces premiers travaux.

Face à la situation énergétique actuelle, le gouvernement a donc décidé de donner à Soquip les moyens d'entreprendre cette étape des forages tant sur terre que dans les eaux territoriales. C'est pourquoi son capital-actions sera porté de \$15 à \$100 millions. Dès l'année 1974/75, la contribution annuelle du gouvernement passera de \$1.5 à \$7.5 millions. Pour les années subséquentes, les versements annuels en capital-actions seront établis en fonction du rythme de son programme d'exploration.

Par suite d'heureuses associations avec des entreprises pétrolières, chaque dollar dépensé par Soquip a entraîné des dépenses de \$4.65 par des associés. Sur la base de cette expérience, l'on peut donc prévoir que le nouveau capital de \$100 millions de Soquip entraînera des dépenses totales de plusieurs centaines de millions de dollars dans l'exploration pétrolière au Québec, augmentant d'autant la probabilité de découvertes.

Ces investissements nouveaux dans Soquip et dans Sidbec, l'augmentation du capital social de Soquem et de Rexfor l'an dernier et la création de la Société de Développement de la Baie James montrent bien notre volonté d'utiliser les instruments de développement que le Québec s'est donnés depuis quelques années.

Développement des axes routiers prioritaires

Depuis 1970, le gouvernement du Québec a entrepris des travaux routiers d'envergure qui ont permis non seulement de stimuler la création d'emplois, mais de parachever ou

d'améliorer des axes routiers essentiels au développement de l'économie québécoise. C'est dans cet esprit que nous avons utilisé les sommes prêtées par le gouvernement fédéral dans le cadre des programmes spéciaux de création d'emplois. C'est également dans cet esprit que nous avons abordé les nouvelles ententes avec le ministère de l'Expansion économique régionale. Deux projets majeurs sont actuellement en voie de négociation avec le gouvernement fédéral.

Le premier constitue en quelque sorte le prolongement du projet d'expansion de Sidbec, puisqu'il vise à assurer de meilleurs axes de communication entre le centre industriel Sorel-Tracy et les zones urbaines de Montréal et du Centre du Québec. Dès la signature de l'entente, nous entreprendrons la phase active de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'autoroute de l'Acier entre Boucherville et Tracy; le coût global de ce projet est évalué à \$44 millions. En 1974/75, nous prévoyons affecter \$13 millions à la première phase de ce projet qui devrait s'étaler sur trois ans.

Le second projet se situe dans le cadre du développement des axes routiers autour de Mirabel. L'autoroute 13 qui reliera le nouvel aéroport à celui de Dorval devrait entraîner des dépenses totales de \$130 millions échelonnées sur trois ans. En 1974/75, nous consacrerons \$50 millions à ce projet.

Le ministère des Transports poursuivra également les grands travaux routiers entrepris depuis quelques années dans plusieurs régions du Québec: la transquébécoise; l'intermunicipale à Trois-Rivières; Dufferin-Montmorency à Québec; l'autoroute de la Beauce et l'autoroute 40 de Trois-Rivières à Québec. Je voudrais également signaler le parachevement de la route 138 jusqu'à Havre St-Pierre, sur la Basse-Côte-Nord. Nul doute que cette voie d'accès aura un impact important sur l'économie de cette région.

Prolongation de la Loi favorisant le développement au moyen d'avantages fiscaux

En 1971, l'Assemblée nationale adoptait, pour la période allant du 1er avril 1971 au 31 mars 1974, la **Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux**. Cette mesure permet à certaines entreprises de déduire de leurs bénéfices, selon différentes zones, 30%, 50% ou même 100% des sommes investies dans des usines ou de l'équipement destinés à fabriquer des produits de haute technologie, des produits non encore fabriqués au Québec ou des marchandises destinées à l'exportation. Déjà, l'on a accepté des projets totalisant plus de \$400 millions de dollars dont \$140 millions se qualifiaient pour cet allègement fiscal. L'on peut dire que cette mesure, ajoutée à l'amortissement accéléré et à la suspension de la taxe de vente sur la machinerie industrielle, n'est certainement pas étrangère à la hausse de 54% observée depuis deux ans dans les immobilisations totales du secteur de la fabrication au Québec. Rappelons que pendant la même période ces immobilisations n'augmentaient que de 9% dans le reste du Canada.

Comme les mesures autorisant l'amortissement accéléré et suspendant l'imposition de la taxe de vente sur l'achat de machinerie industrielle prendront fin le 31 mars 1975, je propose de prolonger jusqu'à la même date les dispositions de la **Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux**. Pendant l'année qui vient nous procéderons à une réévaluation de ces diverses lois incitatives en vue, le cas échéant, de les abolir, de les modifier ou de les reconduire.

Prolongation de la déduction accordée sous forme d'amortissement accéléré sur les équipements anti-pollution

Pour les mêmes raisons, le gouvernement reconduira jusqu'au 31 mars 1975 la disposition qui permet aux entreprises d'amortir sur deux ans leurs investissements en machinerie destinée à lutter contre la pollution de l'air et de l'eau. Ce règlement, venu à échéance le 31 décembre dernier, prendra fin en même temps que les autres mesures fiscales favorisant le développement industriel.

2— AIDE AU SECTEUR MUNICIPAL

Je voudrais maintenant, M. le Président, faire part à cette Assemblée des mesures que nous entendons prendre pour aider davantage le secteur municipal. Depuis quelques années déjà, nous avons augmenté sensiblement nos transferts financiers et fiscaux aux municipalités, et le budget de l'exercice 1974/75 constitue une autre preuve tangible que nous entendons poursuivre cet objectif.

C'est ainsi que, suite à notre décision de l'an dernier d'assumer 40% du déficit d'exploitation des habitations à loyers modiques, les dépenses du gouvernement du Québec à ce titre seront doublées pour être portées à \$11 millions. De plus, l'aide aux équipements d'aqueducs et d'égouts sera accrue de 25% par rapport à l'an dernier. Signalons également que la redistribution de la taxe de vente vaudra au delà de \$25 millions de plus aux municipalités, portant ainsi le coût total de ce transfert à \$235 millions. On voudra bien noter que les crédits déposés indiquent un montant de \$225 millions à ce poste. Ce chiffre, établi en décembre dernier, a été révisé en fonction des nouvelles prévisions de revenus de la taxe de vente.

Conformément aux engagements que nous avons pris, en particulier lors de la conférence provinciale-municipale de 1971, nous avons aboli la contribution municipale aux unités sanitaires. Au cours de l'exercice 1974/75, nous

prendrons à notre compte les charges que supportent encore certaines municipalités pour les services de santé.

En plus de ces transferts accrus, je voudrais vous faire part de quelques mesures additionnelles.

L'aide aux communautés urbaines

Depuis quelques années, les communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais ont été chargées de certaines fonctions locales. C'est ainsi que le transport en commun, l'évaluation foncière, la promotion industrielle, entre autres, ont été confiés à ces organismes. Le financement de ces communautés devient toutefois de plus en plus lourd pour les municipalités. C'est pourquoi nous avons prévu, pour l'exercice 1974/75, des crédits de \$28.7 millions pour aider ces communautés à équilibrer leurs budgets, soit plus du double des montants versés en 1973/74. Une telle augmentation manifeste certes des besoins pressants, mais elle nous invite également à réévaluer le rythme de développement de certains services urbains.

La baisse du taux d'impôt foncier scolaire à \$1.25

Dans mon Discours sur le budget du 29 mars 1973, j'annonçais que le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire serait abaissé pour être porté à \$1.30 au premier juillet 1973. A compter du premier juillet 1974, il sera de nouveau abaissé de \$0.05 du \$100 d'évaluation pour s'établir à \$1.25. Nous remplirons ainsi la promesse que nous avons faite d'abaisser le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire de \$0.15 sur une période de trois ans, permettant ainsi d'élargir de plus de \$50 millions l'espace fiscal réservé aux municipalités. Cet élargissement de l'impôt foncier municipal est rendu possible grâce à une augmentation équivalente des subventions d'équilibre budgétaire que le gouvernement verse aux commissions scolaires.

Redistribution d'une partie de la taxe sur les repas et l'hôtellerie

Les grandes municipalités, on le sait, doivent faire face à des frais de fonctionnement et de rénovation proportionnellement plus élevés que ceux des municipalités de plus faible taille. C'est ce qui ressort d'ailleurs des documents qui ont été présentés à la Conférence provinciale-municipale tenue en 1971. En second lieu, le rendement de leur impôt foncier est en quelque sorte limité du fait que l'expansion démographique se produit surtout en banlieue. Enfin, nos grandes municipalités affectent des sommes importantes à la promotion touristique. C'est ainsi que la ville de Québec vient de construire, à ses propres frais, un Centre des Congrès, lequel attirera des milliers de visiteurs.

Compte tenu de ces facteurs, nous avons décidé de procurer à ces municipalités des revenus plus abondants et en relation plus étroite avec la croissance de l'économie. Pour ce faire, le gouvernement innovera en remettant aux municipalités de plus de 150,000 âmes, selon le dernier recensement, 50% du produit de la taxe sur les repas et l'hôtellerie perçue dans leurs territoires respectifs. Les versements seront effectués aux mêmes dates que la répartition de la taxe de vente. Cette mesure, qui entrera en vigueur le 1er avril, procurera dès 1974/75 des revenus additionnels de l'ordre de \$20 millions pour les trois municipalités impliquées, soit Montréal, Laval et Québec.

Révision de la subvention aux municipalités de 25,000 âmes et plus

L'an dernier, nous avons introduit un nouveau programme de subventions aux municipalités. En vertu de ce programme, le gouvernement a versé en 1973/74 des subventions de \$4 par tête aux municipalités de 25,000 à 50,000 âmes, de \$6 à celles de 50,000 à 100,000 et de \$10

à celles de 100,000 et plus.

En 1974/75, le niveau de ces subventions sera modifié. Toutes les municipalités ayant une population de 50,000 âmes et plus, selon le recensement de 1971, recevront une subvention de \$10 par tête. Quant aux municipalités de 25,000 à 50,000, elles verront leur subvention portée à \$6. A la suite de cette modification, le coût de ce programme passera de \$23 millions en 1973/74 à \$27 millions en 1974/75 (tableau III-8).

Les municipalités de 25,000 âmes et moins ne seront pas oubliées. Dans leur cas, il est difficile d'appliquer un système de subventions uniformes en raison de la très grande diversité de leur situation financière. Nombre d'entre elles, par exemple, sont à ce point favorisées par le mécanisme de redistribution de la taxe de vente qu'elles peuvent équilibrer leur budget sans recourir ou en recourant très faiblement à l'impôt foncier. Devant cette situation, nous avons introduit l'an dernier un programme spécial de \$3 millions prévoyant une assistance financière aux municipalités de cette catégorie qui doivent faire face à des dépenses qui dépassent leurs ressources financières. Pour 1974/75, je propose de porter ce crédit à \$7 millions.

Toutes ces mesures d'aide aux municipalités amélioreront leur situation financière et introduiront pour les plus peuplées d'entre elles une nouvelle source de revenus plus sensible à l'essor économique. En résumé, l'aide financière et fiscale du gouvernement du Québec au secteur municipal dépassera \$570 millions en 1974/75, soit près de \$125 millions de plus que l'an dernier ou une augmentation de 28% (tableau III-9). Pour mieux illustrer le vif intérêt que le présent gouvernement porte aux municipalités, qu'il me soit permis de rappeler que l'aide financière et fiscale qui leur est accordée s'élevait à \$190 millions en 1969/70. Cette aide aura donc été triplée en cinq ans.

3— MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DE SOUTIEN DU REVENU

J'ai mentionné précédemment que l'un des objectifs majeurs de ce budget était non seulement de maintenir, mais également de hausser le pouvoir d'achat des contribuables à revenu modeste par une augmentation importante des sommes consacrées au soutien du revenu et par des allègements fiscaux sélectifs. Je voudrais maintenant rappeler les politiques récemment mises en application et faire part à cette Assemblée de mesures additionnelles que le gouvernement entend prendre.

Le programme d'allocations familiales

Le programme d'allocations familiales québécoises en vigueur depuis le 1er janvier 1974 exigera des dépenses additionnelles nettes de \$25 millions annuellement. Cette augmentation, jointe à la décision du gouvernement du Québec de ne pas taxer ses propres allocations, ni celles du gouvernement fédéral (\$500 millions) augmentera le pouvoir d'achat des familles québécoises d'environ \$100 millions par année.

J'ai déjà expliqué comment et pourquoi le gouvernement en était venu à cette décision.

Lors de la révision globale du programme d'allocations familiales, nous aurions pu, à l'instar des autres provinces, nous contenter de fixer le niveau des allocations versées par le gouvernement fédéral. Nous aurions pu alors réintroduire les exemptions pour les enfants de 16 ans et moins et taxer les allocations familiales versées par le gouvernement fédéral. Cette solution offrirait d'autant plus d'attraits qu'elle aurait rendu la structure fiscale du Québec presque identique à celles du gouvernement fédéral et des autres provinces. Cette uniformisation aurait en outre permis au trésor québécois de financer l'indexation en 1974 et même de procurer un gain net de \$25 millions.

COÛT EN 1974 DE LA POLITIQUE ADOPTÉE PAR LE QUÉBEC (1)
(\$ millions)

Politique adoptée par le Québec

– Allocations familiales du Québec – l'équivalent de crédits d'impôt remboursables	98	
– Non imposition des allocations familiales fédérales	65	
– Exonérations d'impôt (\$2,500–\$5,000)	20	

183

Uniformisation

– Exemptions pour enfants de 16 ans et moins	63	
– Relèvement des exemptions à \$1,600 et \$3,000	25	
– Indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers	70	

158

Coût net de la politique adoptée par le Québec par rapport à celle de l'uniformisation, à l'inclusion de l'indexation		25
---	--	----

(1) A l'exclusion des mesures fiscales annoncées plus loin.

Mais en raison de l'importance que le gouvernement actuel accorde à la famille, nous avons préféré augmenter davantage le pouvoir d'achat des contribuables mariés ayant des enfants à charge. Pour ce faire, nous avons majoré les allocations familiales qui constituent des crédits d'impôt remboursables et nous avons choisi de ne pas imposer

l'ensemble des allocations, au montant de \$600 millions, versées par les deux ordres de gouvernement. Cette politique a provoqué une forte augmentation du pouvoir d'achat des familles québécoises. Ces dernières sont plus avantagées en 1974 par notre régime fiscal et nos allocations familiales qu'elles ne le seraient en appliquant les

mesures en vigueur dans les autres provinces, à l'inclusion de l'indexation. On peut d'ailleurs s'en rendre compte à l'analyse du tableau 6 de l'annexe III qui, remarquons-le, ne tient pas compte des modifications fiscales additionnelles que je proposerai dans quelques instants.

L'indexation des traitements, salaires et prestations versés par l'État

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec indexe au coût de la vie, le traitement des employés des secteurs public et parapublic. En 1973/74, cette indexation a entraîné des dépenses de plus de \$40 millions pour l'ensemble de ces secteurs. Les crédits de l'année 1974/75 que je viens de déposer prévoient un montant de \$135 millions à cet égard. Cette prévision a toutefois été faite en décembre dernier, c'est-à-dire au moment où nous disposions de données sur les prix à la consommation pour la période se terminant en novembre 1973. Or, les données supplémentaires de trois mois nous contraignent maintenant à prévoir des dépenses à ce titre de l'ordre de \$185 millions. Je déposerai donc des crédits supplémentaires de \$50 millions à cette fin et le programme de financement que je décrirai plus loin en tiendra nécessairement compte, comme il tiendra compte des \$38 millions d'aide additionnelle au secteur municipal, dont \$10 millions de plus pour la répartition de la taxe de vente.

Le gouvernement a également décidé d'indexer les transferts de l'État au titre des régimes universels de rentes, à celui de l'aide sociale et même à celui des allocations familiales québécoises qui, comme je l'ai déjà mentionné, constituent des crédits d'impôt remboursables.

Bref, ces mesures d'indexation s'appliqueront en 1974/75 à une masse de plus de \$3.5 milliards, soit à plus de la moitié des dépenses du gouvernement. Le reste du budget de dépenses doit, lui aussi, subir les pressions de l'inflation. En effet, comme tous les contribuables, l'État doit faire

face à la hausse des prix qui affecte les travaux de construction de routes et d'immeubles, l'achat ou la location de services, etc. Il est donc facile de se rendre compte que si, d'un côté, les dépenses augmentent de façon plus rapide en raison de l'inflation et que, de l'autre, le rendement des impôts devait être ajusté à la baisse au rythme de l'inflation (ce qui serait le cas si l'on indexait l'impôt sur le revenu des particuliers), le déficit irait en augmentant. Le gouvernement n'est malheureusement pas muni d'une corne d'abondance d'où jaillirait comme par enchantement tout ce qu'on exige de lui à gauche et à droite. Les fonds que nous déboursions, il faut les trouver dans les goussets des contribuables. Plutôt que de précociser des baisses générales d'impôt, nous tentons d'agir de façon plus spécifique sur certaines catégories de contribuables qui doivent être aidés soit en raison de la modicité de leur revenu ou à cause de leurs charges familiales.

L'un des objectifs majeurs de notre politique consiste justement à mieux répartir ce fardeau fiscal, en permettant notamment à certaines catégories de contribuables moins fortunés — surtout les familles — de maintenir et même d'augmenter leur pouvoir d'achat. C'est dans cet esprit que nous avons modifié notre régime d'allocations familiales et que nous avons fait adopter des réductions sélectives d'impôt. C'est le même objectif que nous poursuivons en présentant les mesures que je voudrais maintenant annoncer.

Relèvement des exonérations

Rétroactivement au 1er janvier 1974, les exonérations d'impôt sur le revenu des particuliers seront portées de \$2,500 à \$2,600 pour les célibataires et de \$5,000 à \$5,200 pour les contribuables mariés. En d'autres termes, les célibataires dont le revenu net ne dépasse pas \$2,600 et les contribuables mariés dont le revenu net est de \$5,200 et moins ne paieront plus d'impôt sur le revenu.

**BAISSE DE L'IMPÔT À PAYER DUE
AUX MODIFICATIONS DU RÉGIME D'EXONÉRATION**

a) Relèvement des exonérations totales

- de \$2,500 à \$2,600 pour le contribuable célibataire
- de \$5,000 à \$5,200 pour le contribuable marié

b) Nouvelles exonérations partielles

- de \$2,600 à \$2,850 pour le contribuable célibataire
- de \$5,200 à \$5,785 pour le contribuable marié

Revenu net	Impôt 1973	Impôt 1974	Diminution d'impôt	Nombre de contribuables favorisés(1)
\$	\$	\$	\$	
Contribuable imposé à titre de célibataire				66,500
2,500	-	-	-	
2,600	100	-	100	
2,700	110	50	60	
2,800	120	100	20	
2,850	125	125	-	
Contribuable imposé à titre de personne mariée				86,300
5,000	-	-	-	
5,100	100.0	-	100.0	
5,200	200.0	-	200.0	
5,300	238.5	50.0	188.5	
5,400	249.5	100.0	149.5	
5,500	260.5	150.0	110.5	
5,600	271.5	200.0	71.5	
5,700	282.5	250.0	32.5	
5,750	288.0	275.0	13.0	
5,784	291.7	291.7	-	
TOTAL				152,800

(1) Estimation basée sur les statistiques fiscales de 1971. Ces statistiques ne tiennent pas compte de l'imposition des prestations d'assurance-chômage introduite en 1972.

De plus, à compter également du 1er janvier 1974, nous introduirons des exonérations additionnelles, mais partielles toutefois, pour les contribuables célibataires dont le revenu net se situe entre \$2,600 et \$2,850 et pour les contribuables mariés dont le revenu net varie entre \$5,200 et \$5,785. Ces contribuables n'auront pas désormais à payer un impôt qui soit supérieur à 50% de la différence entre leur revenu net et le niveau des exonérations.

Au total, 150,000 contribuables à revenu modeste bénéficieront d'une réduction d'impôt de l'ordre de \$18 millions, pour une baisse moyenne de \$120; pour un nombre important de contribuables, la baisse d'impôt pourra même atteindre \$200.

Relèvement du palier du revenu du conjoint

Selon la législation fiscale actuelle, les premiers \$250 de revenu du conjoint d'un contribuable n'affectent pas les exemptions personnelles de ce dernier. Ce palier n'a pas été relevé depuis longtemps, alors que la situation financière de beaucoup de ces conjoints, qui généralement restent au foyer, a été modifiée. Plusieurs s'adonnent à la garde d'enfants, d'autres acceptent des emplois temporaires et d'autres enfin touchent de modestes revenus de placements. A compter du 1er janvier 1974, ce palier de \$250 sera doublé pour être porté à \$500.

Exemption spéciale pour les personnes âgées, les aveugles et les personnes confinées au lit

L'exemption actuelle de \$650 pour les personnes âgées, les aveugles et les personnes confinées au lit pendant toute l'année sera portée à \$1,000 avec effet rétroactif au 1er janvier 1974. Par cette mesure, nous voulons reconnaître les frais exceptionnels que doivent supporter ces contribuables.

4— AUTRES MODIFICATIONS FISCALES

En plus des réductions d'impôt que je viens d'annoncer,

mon collègue, le ministre du Revenu, présentera certains autres amendements à nos lois fiscales.

Réduction de l'impôt successoral

Au cours des dernières années, nous avons procédé à des réductions importantes de l'impôt successoral en raison surtout de l'imposition des gains de capital au décès du contribuable. C'est ainsi que le 1er janvier 1973, en plus de relever les exonérations de base à \$150,000 pour les successions en ligne directe et à \$10,000 pour les autres, nous avons aboli la majoration de 25% qui avait été décrétée en 1972 pour percevoir nous mêmes la part de 25% de l'impôt successoral qui était alors perçue pour notre compte par le gouvernement fédéral. En outre, depuis le 1er janvier 1974, nous avons appliqué une baisse additionnelle de 20% à toutes les catégories d'héritiers.

A compter du 1er janvier 1975, l'impôt successoral sera abaissé d'un autre 20%, portant la réduction totale à 40% de l'impôt qui serait autrement payable en vertu des dispositions générales de la loi.

Les compagnies pétrolières

Depuis quelques mois déjà, le Conseil des ministres a chargé un comité interministériel d'étudier le régime fiscal des sociétés pétrolières. Ce comité évalue également la contribution du secteur pétrolier à l'économie québécoise et doit faire rapport au cours de l'année.

Les compagnies minières

La situation internationale sur le marché des matières premières a considérablement modifié la position des entreprises qui exploitent les ressources minières. Nous procédons actuellement à une analyse de l'imposition de ces entreprises en tenant compte à la fois de leur situation de concurrence et des revenus fiscaux que le Québec est en droit d'exiger en tant que propriétaire de ressources qui

deviennent de plus en plus rares et dont la valeur s'accroît. Cette révision tiendra compte des modifications déjà contenues dans la loi fédérale de l'impôt et qui entreront en vigueur en 1976.

Harmonisation avec les lois fédérales

Le ministre du Revenu présentera également un projet de loi ayant pour objet d'harmoniser la loi fiscale québécoise avec celle du gouvernement fédéral relative aux "corporations de placements hypothécaires". Ce nouveau type de sociétés fut créé en vertu du Bill C-135, intitulé **Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada**. Par cette mesure, l'on espère augmenter l'offre des prêts hypothécaires privés.

De plus, les fonctionnaires du ministère du Revenu ainsi que ceux du ministère des Finances étudient présentement l'imposition des compagnies de portefeuille, communément appelées compagnies de placements. Ces compagnies sont imposées depuis quelques années déjà en vertu d'un régime spécial qui visait à attirer chez nous la gestion de certains portefeuilles étrangers. A la suite de la réforme fiscale, en particulier de l'imposition des gains de capital, il semble que certains contribuables veuillent utiliser cette disposition comme échappatoire fiscale. Si les études actuellement en cours démontraient que le régime spécial accordé aux compagnies de placements n'atteint plus l'objectif visé, mon collègue, le ministre du Revenu, présentera les correctifs appropriés.

Relance de l'économie, assainissement des finances municipales, augmentation des prestations sociales et allègement du fardeau fiscal des contribuables à revenu modeste, tels sont les objectifs que nous avons non seulement poursuivis, mais vraiment réalisés depuis notre accession à la direction des affaires de l'Etat le 29 avril 1970.

En remerciant mes collègues, ministres et députés, de leur collaboration soutenue dans la poursuite et la réalisation de ces objectifs, c'est avec plaisir que j'annonce à cette Assemblée que, pour la cinquième année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation de taxe pour les contribuables québécois. Bien au contraire, grâce à une saine administration financière et à l'application de politiques de développement économique appropriées, l'équipe du Premier ministre Robert Bourassa a pu décréter, pour une troisième année consécutive, des réductions substantielles de taxes à l'avantage de plusieurs dizaines de milliers de contribuables à revenu modeste.

LE FINANCEMENT

En tenant compte des modifications fiscales annoncées ce soir, je prévois des revenus de \$5,865 millions en 1974/75 (tableau III-3). Compte tenu des crédits additionnels de \$50 millions au titre de l'indexation des traitements et de \$38 millions pour l'aide aux municipalités, le total des crédits nets s'établit à \$6,140 millions (tableau III-2), dont \$485 millions pour les immobilisations. Je prévois donc un déficit de \$275 millions. Par ailleurs, les opérations extrabudgétaires pour les placements, les prêts et les avances du gouvernement s'élèveront à \$158 millions (tableau III-4). Cela signifie que nous aurions besoin de \$433 millions pour financer les dépenses budgétaires et extrabudgétaires.

En tenant compte, cependant, des crédits qui ne seront pas utilisés à la fin de l'année, je prévois une augmentation de la dette nette de \$315 millions environ, soit \$84 millions de moins que pour l'exercice qui vient de s'écouler. De plus,

nous devons rembourser \$195 millions de dettes échues en 1974/75, dont \$80 millions d'obligations d'épargne. Au total, nos besoins bruts de financement pour 1974/75 s'élèveront à \$510 millions, soit \$165 millions de moins qu'en 1973/74.

Cette année encore, nous lancerons une campagne de vente d'obligations d'épargne. En tenant compte du résultat de cette campagne et des prêts du gouvernement fédéral, je prévois recourir aux marchés réguliers pour environ \$315 millions.

L'Hydro-Québec, pour sa part, prévoit emprunter, au cours de son exercice 1974, un montant de \$550 millions tant pour ses fins propres que pour celles de la Société d'Énergie de la Baie James. A ce jour près de 40% de ce programme est déjà réalisé.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Je veux maintenant aborder le sujet des relations économiques et fiscales avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces du Canada.

LA POLITIQUE SOCIALE

L'aspect le plus important des relations fédérales-provinciales au cours de la dernière année fut, sans aucun doute, la réforme des politiques sociales. Aboutissement de plusieurs années de recherche et d'efforts conjoints dans l'élaboration d'une politique fondée d'abord sur les priorités et les besoins de chaque province, les réformes des programmes d'allocations familiales et de régimes de rentes représentent véritablement le fondement d'une politique intégrée de sécurité du revenu.

Les nouveaux programmes d'allocations familiales au Québec ont permis, dans le cadre de notre politique de sécurité du revenu, de fournir une assistance plus adéquate aux familles et de reconnaître nos besoins prioritaires dans ce domaine. Ainsi, une mère de deux jeunes enfants recevra, cette année, près de \$450, soit environ le double de ce qu'elle recevait antérieurement. La mère d'une famille de cinq enfants pourra toucher jusqu'à \$2,000, soit près de trois fois le montant dont elle bénéficiait auparavant. De plus, ces allocations seront majorées chaque année en fonction de la hausse du coût de la vie. J'ai indiqué les mesures que nous avons prises pour réaliser l'intégration de notre régime fiscal au régime d'allocations familiales.

Dans un autre domaine de notre politique sociale, nous avons voulu protéger les personnes retraitées contre une diminution graduelle de leurs revenus réels, suite aux hausses constantes du coût de la vie. Afin d'assurer une coordination des politiques fédérales et provinciales en ce domaine, les deux gouvernements ont conjointement apporté certaines modifications à leurs régimes respectifs. C'est ainsi que fut éliminée la limite à laquelle étaient assujetties les augmentations de prestations afin de permet-

tre une indexation totale à l'indice des prix à la consommation. Les gouvernements ont aussi convenu que les niveaux des gains qui établissent les taux de cotisation et de prestation seraient augmentés, ceci de façon identique pour le régime de rentes du Québec et celui du Canada.

La mise en oeuvre de notre politique sociale se poursuit. En vue d'harmoniser le mieux possible ses objectifs avec ceux des autres provinces ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a l'intention de continuer à apporter sa collaboration la plus étroite à l'élaboration d'une politique sociale qui, tout en respectant les besoins et les priorités de notre population serait en harmonie avec les politiques des autres provinces.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

Dans le cadre de la renégociation du financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire, nous avons fait des propositions précises qui auraient assuré le Québec d'une autonomie fiscale définitive pour le financement de ces programmes. Dans les propositions qu'il a soumises à l'approbation des provinces, le gouvernement fédéral reconnaissait que l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire étaient de la compétence entière des provinces. De plus, le financement de ces programmes devait s'effectuer en procurant aux provinces les revenus nécessaires sous forme de transfert fiscal; ces transferts tiendraient compte des disparités de rendement des impôts entre les provinces.

Alors que le gouvernement fédéral et la majorité des provinces s'accordaient sur les principes fondamentaux qui devaient être respectés, l'on n'a pas réussi à réaliser un accord sur les modalités d'application. Le gouvernement fédéral, dans le but évident d'exercer un contrôle sévère sur le rythme de croissance de ses propres dépenses, proposait aux provinces une formule de partage qui aurait éventuelle-

ment limité le rythme de croissance de sa contribution à celui du produit national brut. De plus, il associait à ce mécanisme un transfert fiscal d'une importance si faible qu'il ne pouvait permettre au Québec, comme à plusieurs autres provinces d'ailleurs, d'en arriver à une autonomie fiscale authentique avant plusieurs décennies.

Face à cette situation le gouvernement fédéral et les provinces optèrent pour un renouvellement des accords existants concernant le financement de l'enseignement post-secondaire. Pour ce qui est du financement des programmes de santé, la proposition fédérale demeure. Le gouvernement du Québec ne peut toutefois l'accepter à moins qu'elle ne soit modifiée sensiblement dans le sens de sa proposition. L'évolution actuelle des coûts et l'inflation que doit subir le secteur public accentuent le bien-fondé de sa position.

LA POLITIQUE ENERGETIQUE ET LA PEREQUATION*

J'ai déjà traité de la situation énergétique et de ses effets sur l'économie québécoise. Une autre des conséquences sérieuses que cette crise pourrait avoir concerne la péréquation des recettes fiscales.

A plusieurs reprises, en effet, le ministre fédéral des Finances avait exprimé les craintes de son gouvernement quant aux conséquences que la crise internationale du pétrole pourrait avoir sur les paiements fédéraux au titre de la péréquation. Selon lui, les obligations financières du gouvernement fédéral pourraient être telles ou auraient pu être telles qu'elles l'auraient forcé à accroître les impôts. Lors de la conférence nationale sur l'énergie tenue en janvier dernier, le premier ministre du Québec a insisté sur la nécessité de sauvegarder l'intégrité du principe même de la péréquation. A cet effet, il déclarait:

“Il serait pour le moins contradictoire de songer à remettre en question un mécanisme aussi fondamental au financement de la fédération canadienne que celui de la péréquation alors que ce mécanisme lui-même devrait être utilisé pour corriger, au moins partiellement, les séquelles de la crise actuelle.

La situation devant laquelle nous nous trouvons — disait-il — actuellement ne justifie aucunement une modification au principe même de la péréquation, pas

plus qu'un recul vis-à-vis les améliorations qui ont été péniblement acquises depuis son instauration en 1957.”

Le relèvement du prix du pétrole canadien à un niveau supérieur à ce qu'il était antérieurement ne signifiait pas et signifie pas nécessairement — nous l'avons répété à plusieurs reprises — une augmentation équivalente des droits et taxes provinciales sur le pétrole assujettis à la péréquation. Ce n'est pas une raison suffisante pour le gouvernement fédéral d'apporter, et ce de façon unilatérale, des modifications à la formule de péréquation s'appliquant à ces sources de revenu. Encore moins acceptable aurait été une reformulation en profondeur du mécanisme de la péréquation qui aurait eu pour conséquence de retarder, sinon de remettre en cause, le partage équitable des richesses du pays.

D'ailleurs, les modifications apportées à cette formule depuis son instauration ont toujours été le fruit d'un effort de coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il en fut ainsi lorsque les revenus de l'impôt foncier scolaire ont été inclus dans la formule de péréquation; il en fut de même en 1962 lorsqu'ont été inclus les revenus des richesses naturelles. Cette dernière modification visait d'ailleurs à rendre la formule plus équitable en évitant que des provinces puissent à la fois toucher des paiements de péréquation et se classer en même temps parmi les provinces riches du fait des revenus qu'elles tirent de leurs richesses naturelles. Vouloir exclure ces revenus du mécanisme de péréquation pourrait représenter un retour à la situation peu équitable qui prévalait antérieurement.

C'est pourquoi il y a lieu de se réjouir des résultats de la conférence des premiers ministres qui s'est tenue hier, à Ottawa. La solution à laquelle ils en sont arrivés représente une victoire importante pour le fédéralisme canadien. Cet accord prévoit en particulier que la part des revenus que conserveront les provinces productrices de pétrole pour leurs fins budgétaires sera soumise à la péréquation. En accédant à nos demandes répétées de ne pas modifier la formule de péréquation, le gouvernement du premier ministre Pierre Elliott Trudeau illustre sa volonté de poursuivre sa politique de répartition équitable des richesses au pays.

* Cette réédition du Discours sur le budget tient compte des remarques additionnelles du Ministre des Finances, suite à la Conférence des Premiers Ministres, tenue le 27 mars 1974 à Ottawa.

CONCLUSION

Le Discours sur le budget est un événement attendu avec intérêt en raison de l'impact qu'il peut avoir sur la fiscalité, chose qui intéresse tous les contribuables. En outre, pour l'observateur de la scène politique, l'exposé budgétaire a des dimensions non moins importantes, car il est l'occasion de définir plus en détail la situation financière du gouvernement ainsi que les secteurs particuliers d'intervention.

Grâce aux mesures proposées dans le Discours inaugural et grâce aussi à celles que je viens d'annoncer ce soir, l'exercice financier qui commence s'inscrit dans la poursuite de l'action entreprise depuis 1970.

Une analyse rapide de l'évolution de la politique budgétaire au cours des dernières années démontre clairement que le Québec a utilisé son budget comme outil de développement économique. Au cours des exercices financiers 1971/72 et 1972/73, la situation de l'emploi militait en faveur d'une intervention dynamique de l'Etat en vue de la relance de l'économie. C'est pourquoi nous avons augmenté de façon substantielle nos dépenses d'immobilisations, lesquelles ont eu des retombées en termes de création d'emplois et ont servi à relancer de nombreuses industries du secteur privé. Ainsi n'avons-nous pas hésité à présenter à cette Assemblée des budgets largement déficitaires où les dépenses d'immobilisations furent financées presque en totalité au moyen d'emprunts.

Maintenant que la situation se redresse et que les pressions inflationnistes se font plus pressantes, notre politique budgétaire a dû être adaptée à cette conjoncture nouvelle. C'est pourquoi nous avons décidé de financer en 1973/74 près de la moitié de nos dépenses en capital à même nos revenus courants. Notre objectif est le même pour 1974/75, tout en maintenant un haut niveau d'activité dans ce domaine.

Ce sont là des faits qui démontrent bien que le gouvernement actuel a appliqué une politique budgétaire et fiscale conforme à la conjoncture économique. En outre, grâce aux techniques les plus modernes de gestion budgétaire, nous avons introduit des mesures de contrôle financier qui ont fait en sorte que notre situation à ce chapitre est des plus saines. Ceci n'est pas étranger au fait que notre dette obligataire per capita soit plus basse que celle de la moyenne des provinces canadiennes (tableau III-5).

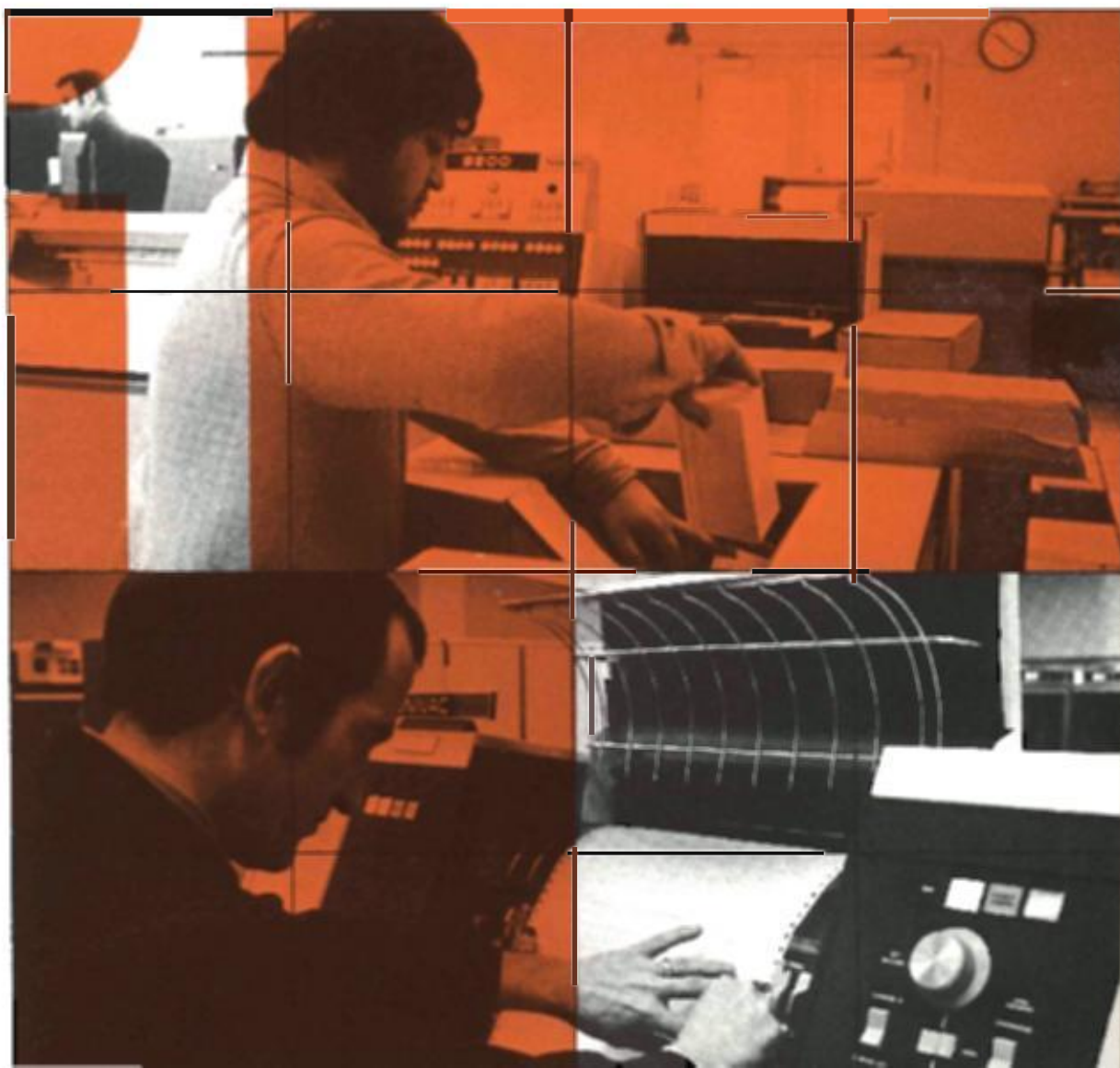
Une autre ligne de force de notre politique budgétaire au cours des dernières années est, sans contredit, l'aide au secteur municipal. En l'espace de cinq ans, les transferts financiers et fiscaux du gouvernement du Québec aux municipalités ont été multipliés par trois, ce qui illustre bien l'ampleur du chemin parcouru. Certes, des municipalités doivent faire face à des situations spéciales et c'est notre intention bien arrêtée de continuer à les aider en répondant à des besoins particuliers et pressants.

Mais, il faut toutefois se rendre compte qu'entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible de réaliser financièrement, il y a un écart qu'il importe de mesurer attentivement. En définitive, c'est le contribuable qui paie la note, et toute administration publique doit mesurer soigneusement le rythme du développement des services qu'elle offre pour tenir compte de la capacité et de la volonté de payer des contribuables.

Enfin, pour une troisième année consécutive, nous décrétons des baisses substantielles d'impôt pour des dizaines de milliers de contribuables, surtout ceux à revenu modeste. A ces réductions de taxe, ajoutons le nouveau programme d'allocations familiales majorées, la non-imposition des allocations fédérales et québécoises, la loi sur les petites créances, l'aide juridique, l'assurance-maladie, l'assurance pour les soins dentaires des jeunes enfants, le contrôle du prix des loyers, la loi du syndicalisme agricole, la loi de la protection du consommateur, les relèvements successifs du salaire minimum, l'augmentation et l'indexation des prestations sociales et des salaires, etc. En somme, parallèlement aux mesures de développement économique qui assurent de l'emploi et un meilleur revenu aux travailleurs québécois, les mesures à caractère social ont été et demeurent la principale préoccupation, la marque de commerce, du gouvernement Bourassa, c'est-à-dire d'un gouvernement sensible aux problèmes des petites gens, des travailleurs à revenu modeste, bref, des personnes qui ont besoin de l'aide de l'Etat.

C'est par des gestes concrets que l'on doit identifier l'idéologie politique d'un gouvernement. Je sou mets donc, monsieur le Président, que le Premier Ministre a bien raison de dire que son gouvernement en est un dont la philosophie politique est celle de la véritable démocratie sociale.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE



INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1969	1970	1971	1972*	1973**	70/69	71/70	72/71	73/72
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	19,675	21,089	22,735	25,171	28,623	(en pourcentage)			
Revenu personnel (1)	"	15,591	16,710	18,170	20,371	23,012	7.2	7.8	10.7	13.7
Revenu personnel par habitant	\$	2,605	2,779	3,014	3,367	3,784	7.2	8.7	12.1	13.0
Immobilisations totales — Secteur de la fabrication	\$'000,000	3,376	3,418	4,150	4,664	5,355	6.7	8.5	11.7	12.4
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	618	624	546	654	839	1.2	21.4	12.4	14.8
Dépenses en biens et services des particuliers	"	12,820	13,085	13,815	14,852	17,017	0.9	-12.5	19.8	28.3
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1961 = 100	121.8	124.3	126.6	131.4	140.2	2.1	5.6	7.5	14.6
Population (1er juin)	'000	5,985	6,013	6,028	6,050	6,081	4.7	7.1	11.4	14.3
Main-d'oeuvre	"	2,290	2,327	2,394	2,426	2,542	2.1	5.6	7.5	14.6
Emploi total	"	2,132	2,144	2,197	2,225	2,353	4.7	7.1	11.4	14.3
Taux de chômage	%	6.9	7.9	8.2	8.3	7.4				

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1969	1970	1971	1972*	1973**	70/69	71/70	72/71	73/72
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	79,815	85,610	93,402	103,407	118,678	(en pourcentage)			
Revenu personnel	"	61,804	66,671	73,391	81,855	93,418	7.3	9.1	10.7	14.8
Revenu personnel par habitant	\$	2,943	3,131	3,403	3,750	4,228	7.9	10.1	11.5	14.1
Immobilisations totales — Secteur de la fabrication	\$'000,000	16,927	17,798	20,184	21,877	24,763	6.4	8.7	10.2	12.7
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	2,600	3,223	2,994	2,956	3,508	5.1	13.4	8.4	13.2
Dépenses en biens et services des particuliers	"	45,940	46,381	49,985	55,335	65,253	24.0	-7.1	-1.3	18.7
Indice des prix à la consommation (Canada)	1961 = 100	125.5	129.7	133.4	139.8	150.4	1.0	7.8	10.7	17.9
Population (1er juin)	'000	21,001	21,297	21,569	21,830	22,095	5.5	7.8	11.6	14.6
Main-d'oeuvre	"	8,162	8,374	8,631	8,891	9,279	2.9	4.8	7.6	
Emploi total	"	7,780	7,879	8,079	8,329	8,759	1.4	1.3	1.2	1.2
Taux de chômage	%	4.7	5.9	6.4	6.3	5.6	2.6	3.1	3.0	4.4

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs.

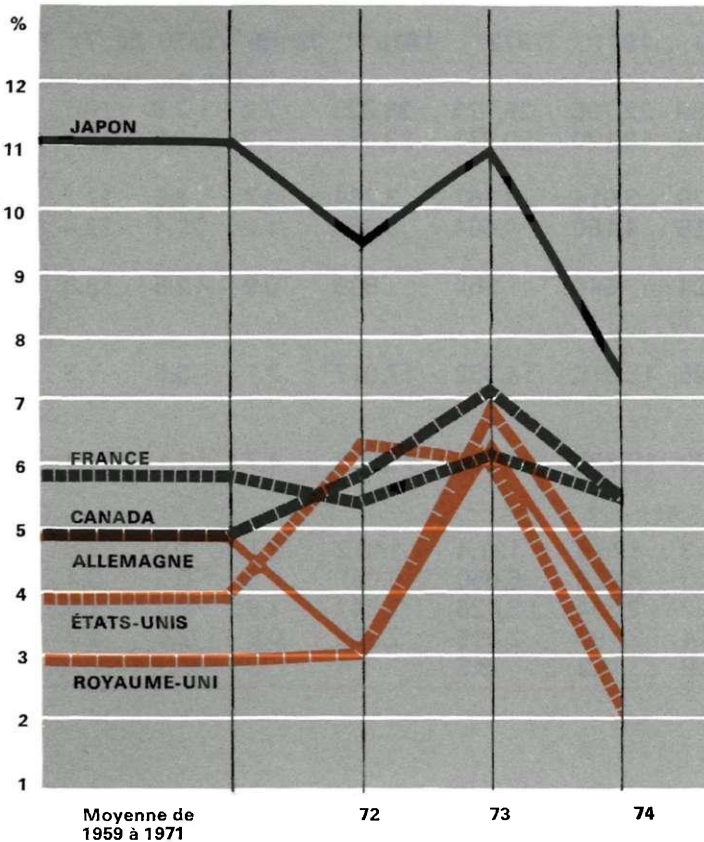
1 Comprend les revenus des québécois résidant à l'étranger.

Sources: Investissements privés et publics au Canada (61-205 et 61-206). Industries manufacturières (31-205). Commerce de détail (63-005). Revue Statistique du Canada (11-003). Prix et indices des prix (62-002). La main-d'oeuvre (71-001), S.C. Direction de l'Analyse et de la Prévision Economiques, M.I.C.

1 — LA SITUATION INTERNATIONALE

Produit national brut réel

% d'accroissement annuel, divers pays; estimations et prévisions.



Source: Perspectives économiques de l'O.C.D.E., déc. 73.

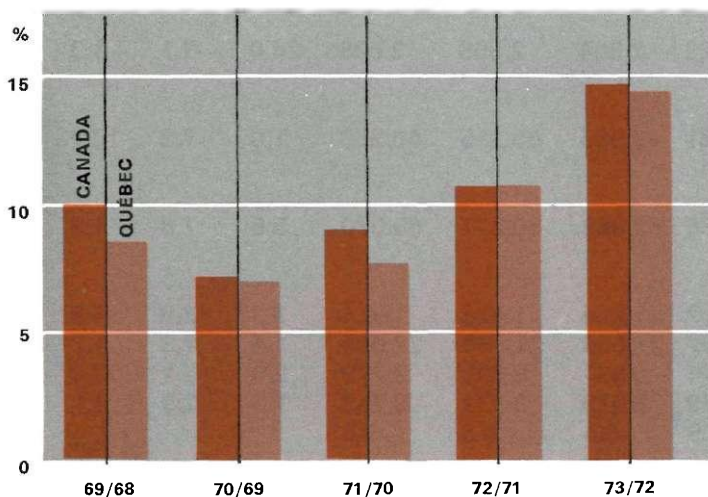
LA CONJONCTURE INTERNATIONALE a été caractérisée en 1973 par une forte croissance économique dans la plupart des pays industrialisés. Cependant la hausse exceptionnelle de la demande qui en a résulté a aggravé les tensions inflationnistes sur les marchés mondiaux, d'une part parce qu'elle a coïncidé avec une période de mauvaises récoltes et une insuffisance de la production de bétail, et d'autre part parce qu'elle a accentué les pénuries de matières premières qui avaient commencé à se manifester en 1972.

Vers le milieu de l'année, la croissance s'est modérée et on aurait pu croire à un relâchement prochain de ces tensions, lorsqu'en octobre la crise du pétrole a éclaté. Les hausses de prix et les contingentements qui en ont suivi ont commencé à créer des distorsions importantes dans les économies des principaux pays importateurs, notamment en Europe et au Japon, et dans une moindre mesure aux États-Unis et au Canada.

2 — LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

Produit national brut

% d'accroissement annuel, Canada et Québec; \$ courants.



Sources: Revue Statistique du Canada (11-003) Dir. de l'Analyse et de la Prévision économique, M.I.C.

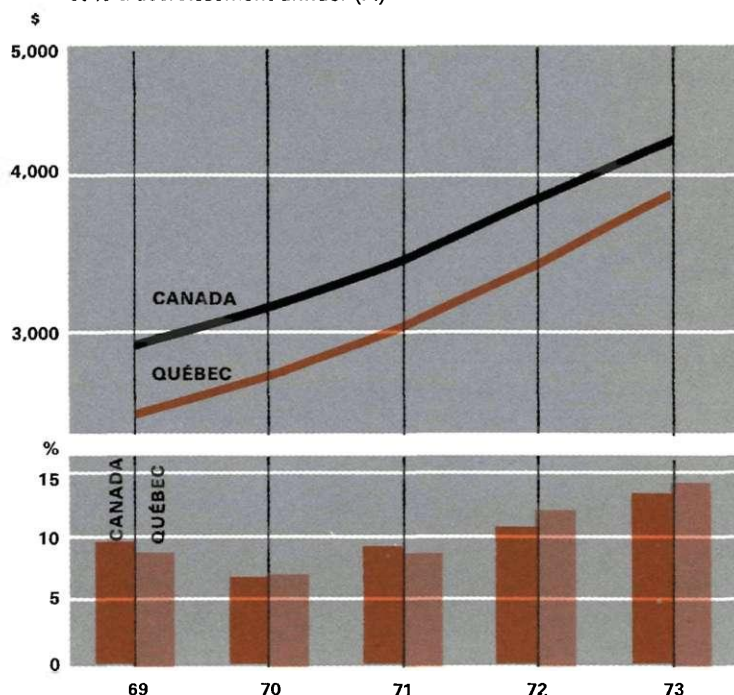
Les perspectives pour 1974 sont donc assez incertaines; elles dépendent de l'évolution de la crise du pétrole, des réalignements dans le système monétaire international, du degré de maîtrise des diverses pénuries, etc. On peut cependant prendre pour acquis que la demande croîtra moins rapidement qu'en 1973, et que l'inflation demeurera un problème crucial.

LE QUÉBEC ET LE CANADA, avec leurs économies très ouvertes, ont suivi les courants internationaux; leurs P.N.B. ont ainsi atteint des taux d'accroissement de 13.7% et de 14.8% par rapport à 1972. La création d'emplois a été importante, mais le chômage est resté élevé, particulièrement au Québec, à cause de l'augmentation du taux de participation de la main-d'oeuvre. Enfin, les prix ont eux aussi subi l'influence internationale, et les taux d'inflation ont été parmi les plus élevés depuis la période de l'après-guerre.

2 — LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE (suite)

Revenu personnel par habitant

Données annuelles (L)
et % d'accroissement annuel (A)



LE REVENU PERSONNEL a connu en 1973 ses plus fortes hausses en vingt ans. Profitant de l'expansion de l'économie, il s'est accru de 13.0% au Québec et de 14.1% au Canada. À son tour, il a été un des facteurs importants de l'augmentation de la demande globale, qui s'est traduite du côté de la production par une très forte utilisation des capacités de production dans tous les secteurs industriels.

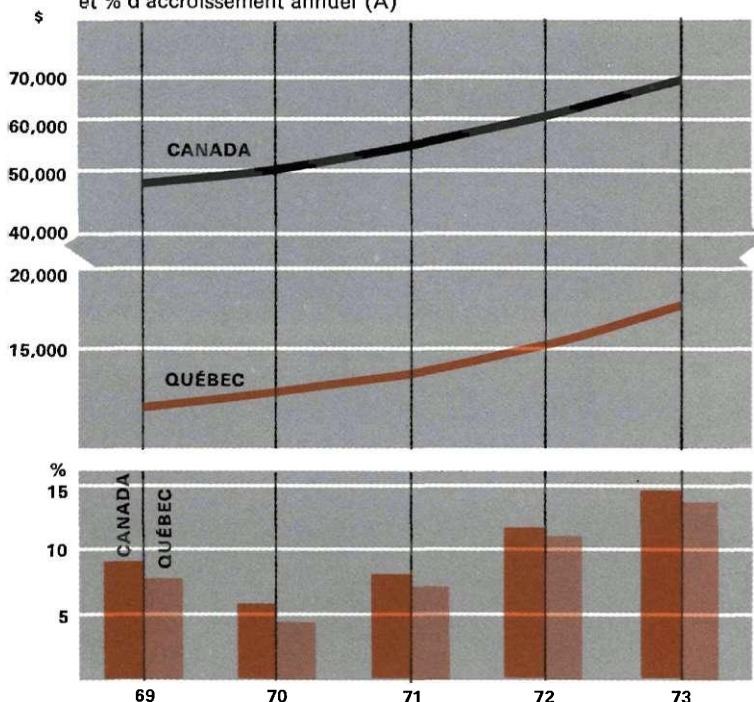
La composante du revenu personnel qui a le plus augmenté a été le revenu net tiré de l'exploitation agricole; celui-ci accusait du retard depuis quelques années, et il a été favorisé par les hausses de prix des denrées alimentaires. Il y a également eu augmentation dans les transferts des gouvernements aux particuliers (indexation, allocations familiales, etc); ces transferts continueront à soutenir les revenus en 1974, ce qui évitera un ralentissement trop prononcé de la demande globale.

LES DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES des particuliers ont crû à un taux annuel record de 14.3% au Québec et de 14.6% au Canada; cette forte progression s'est faite sentir dans tous les secteurs, mais particulièrement dans celui des biens durables (où les ventes d'automobiles neuves ont compté pour un tiers de l'accroissement).

La demande globale devrait adopter un rythme plus lent en 1974; cette tendance s'est déjà amorcée vers le milieu de 1973 alors que les ventes de biens durables ont décéléré, mais elle a été compensée par les investissements nouveaux et la reconstitution des stocks, qui devraient d'ailleurs continuer à stimuler la production au moins sur une partie de 1974.

Dépenses des particuliers en biens et services

Données annuelles (millions) (L)
et % d'accroissement annuel (A)



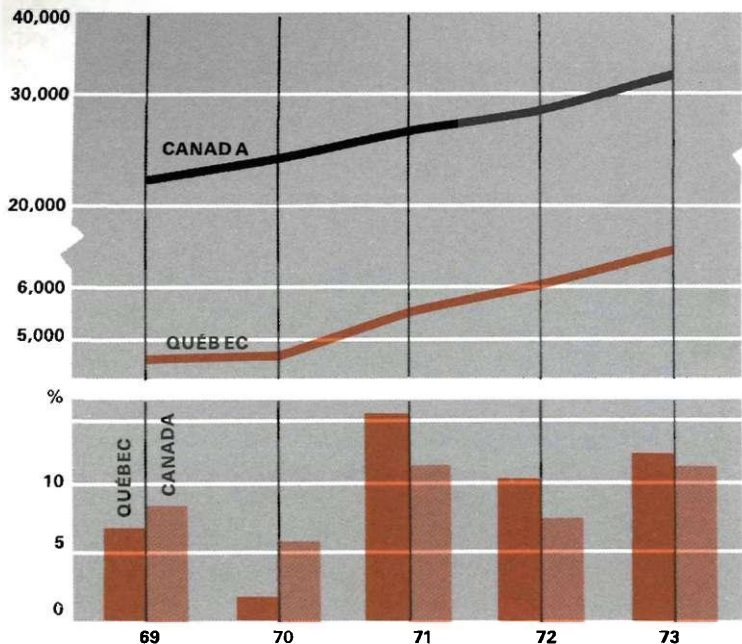
(L) : échelle semi-logarithmique
(A) : échelle arithmétique

Sources : — Revue Statistique du Canada (11-003)
— Dir. de l'Analyse et de la Prévision économique, M.I.C.

3 — LES INVESTISSEMENTS

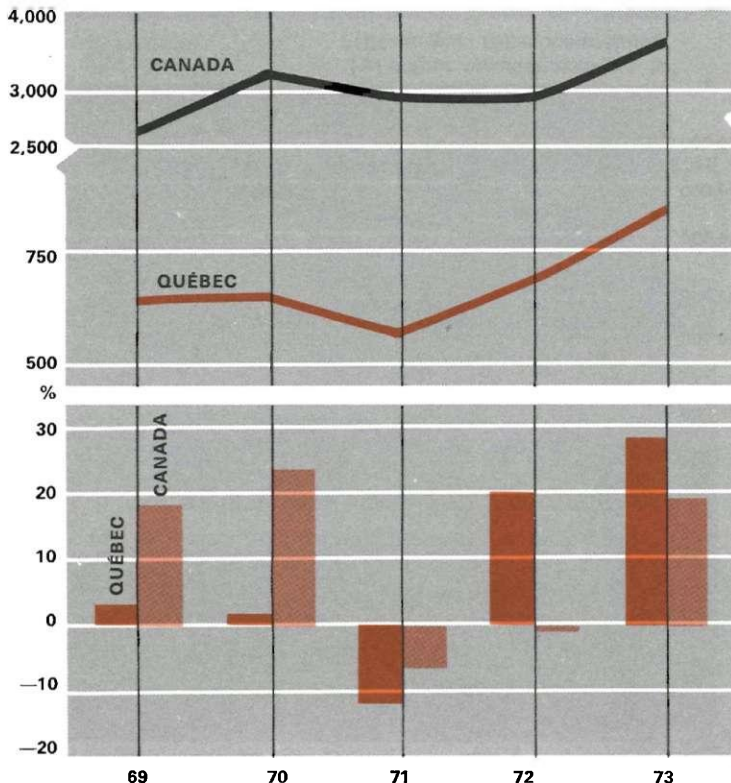
Investissements totaux

Données annuelles (millions) (L)
 § et % d'accroissement annuel (A)



Immobilisations du secteur manufacturier

Données annuelles (millions) (L)
 § et % d'accroissement annuel (A)



(L) : échelle semi-logarithmique
 (A) : échelle arithmétique

Pour la 3^{ème} année consécutive, LES INVESTISSEMENTS TOTAUX ont augmenté plus vite au Québec qu'au Canada ; leurs taux de croissance en 1973 ont été respectivement de 12.8% et de 11.9%. Les secteurs les plus favorisés ont été ceux du commerce, de la finance et des services commerciaux, de la fabrication, et des services d'utilité publique.

Fait intéressant à noter, depuis deux ans les investissements effectués par le secteur privé dans son ensemble, particulièrement au Québec, croissent plus rapidement que ceux du secteur gouvernemental. De plus, la part des immobilisations (c'est-à-dire les investissements nouveaux, ce qui exclut les réparations) dans les investissements totaux est à un niveau exceptionnellement élevé ; elle est de 78.8% au Québec et de 78.6% au Canada, contre des moyennes de 74.9% et de 76.2% depuis 1963.

En 1973, LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES ont accru leurs investissements de 14.0% au Canada, et de 20.1% au Québec. La croissance de leurs immobilisations est encore plus marquée : elles ont augmenté respectivement de 18.7% et de 28.3%.

Par ailleurs, le rapport entre les immobilisations manufacturières au Québec et au Canada est remonté à 23.9%, après avoir été de 19.3%, 18.2% et 22.1% durant les trois années précédentes.

Plusieurs facteurs laissent supposer que les investissements continueront d'augmenter à un rythme satisfaisant en 1974, bien que probablement inférieur à celui de 1973. Il y a notamment la forte utilisation des capacités de production, le faible niveau des stocks, les cahiers de commandes bien remplis, la progression continue des revenus, etc. Par contre certains secteurs sont susceptibles de ralentissement, comme celui de la construction domiciliaire, qui doit faire face à une rareté de matériaux, de main-d'oeuvre, et de capitaux à bon marché.

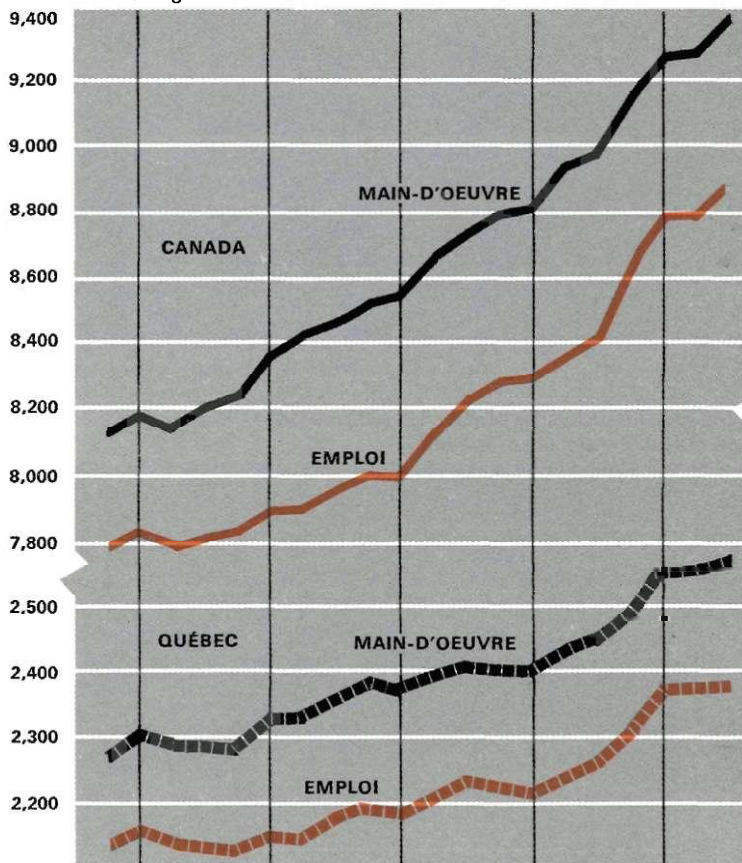
4 — LA MAIN-D'ŒUVRE

Main-d'oeuvre et emploi

Données mensuelles (milliers) (A)

Taux de chômage

Pourcentages annuels



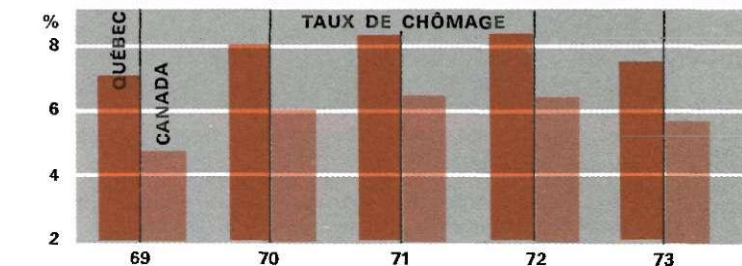
En 1973, L'EMPLOI s'est accru de 5.8% (ou 128,000 emplois) au Québec et de 5.2% (ou 430,000 emplois) au Canada; cette performance est très bonne, si l'on considère que depuis 1967, le taux de croissance moyen de l'emploi n'était que de 1.7% au Québec, contre 2.6% au Canada.

Cette augmentation s'est cependant accompagnée d'une hausse très forte de LA MAIN-D'ŒUVRE, particulièrement au Québec. Elle a été causée d'abord par une croissance élevée de la population de 14 ans et plus, et surtout par l'augmentation exceptionnelle du TAUX DE PARTICIPATION de la main-d'oeuvre québécoise, qui est passé de 54.7% en 1972 à 56.2% en 1973, ce qui représente une hausse de 2.8% (contre 1.9% au Canada). Les groupes qui ont le plus fait monter le taux ont été les hommes et les femmes de 14 à 19 ans et de 20 à 24 ans, et les femmes de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.

En conséquence la main-d'oeuvre s'est accrue de 4.8% en 1973, ce qui a annulé une partie de l'effet de hausse de l'emploi. Néanmoins, pour la première fois depuis sept ans, on a assisté à une baisse du TAUX DE CHÔMAGE québécois: il est passé de 8.3% en 1972 à 7.4% en 1973.

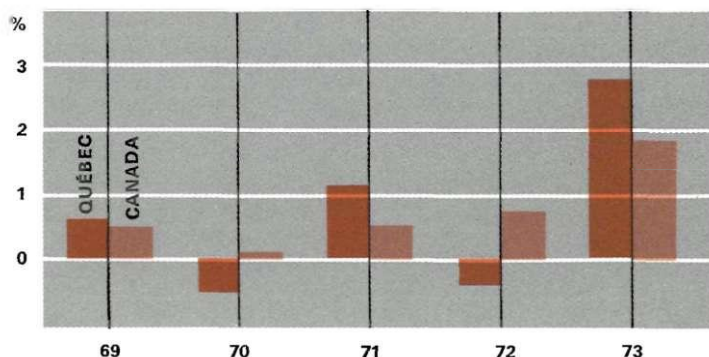
Parmi les secteurs qui ont eu les plus fortes augmentations d'emplois, il est intéressant de noter que l'on retrouve le secteur manufacturier qui était plutôt stagnant depuis quelques années. S'y ajoutent le secteur commercial et celui des services communautaires et personnels.

On peut s'attendre à une progression plus lente de l'emploi en 1974, à cause d'une conjoncture qui s'annonce moins favorable dans l'ensemble de l'économie.



Taux de participation

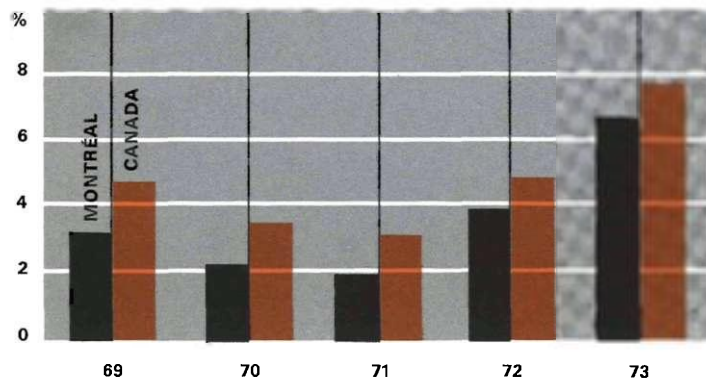
% de variation annuelle



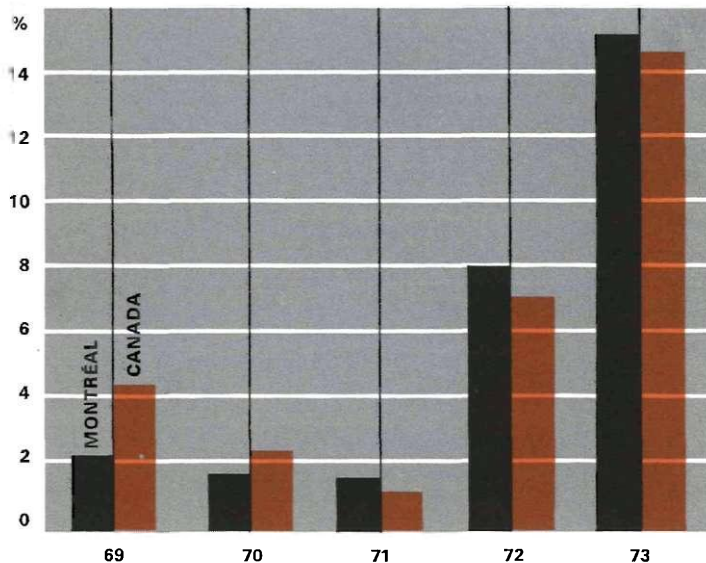
(A) : échelle arithmétique

5 — LES PRIX

Indice global des prix % d'accroissement annuel

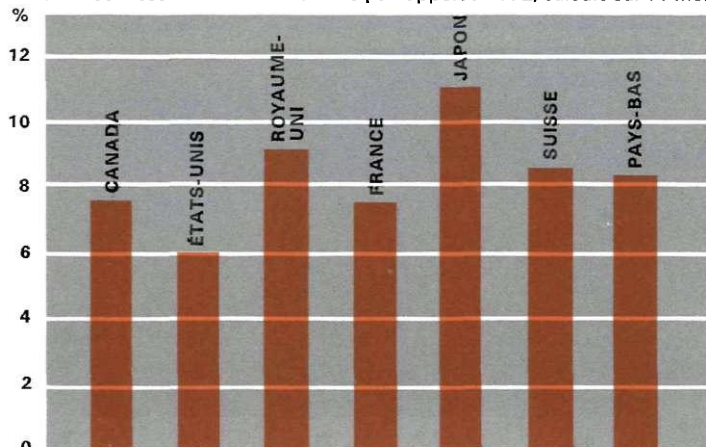


Indice des prix de l'alimentation % d'accroissement annuel



Source : Prix et indices de prix (62-002)

Prix à la consommation : comparaison internationale % d'accroissement annuel de 1973 par rapport à 1972, calculé sur 11 mois



Source : Fonds monétaire international

L'inflation a été un des sujets dominants de l'actualité économique en 1973. Par rapport à 1972, L'INDICE GLOBAL DES PRIX À LA CONSOMMATION de Montréal a augmenté de 6.7%, et l'indice canadien de 7.6%. Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans l'élément alimentation; ainsi, L'INDICE DES PRIX À L'ALIMENTATION s'est accru en 1973 de 15.3% à Montréal, et de 14.6% au Canada.

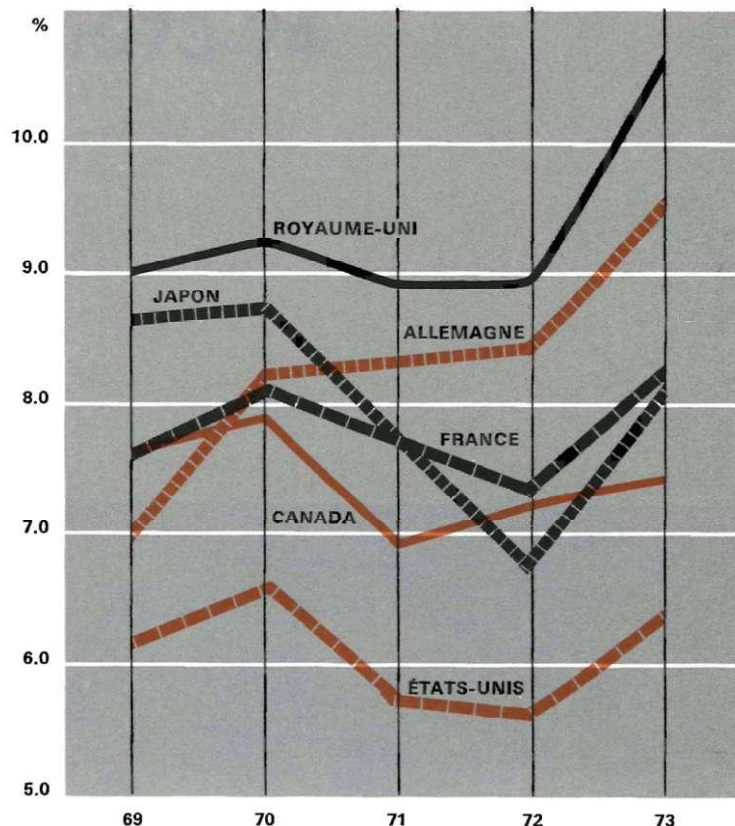
Cependant, si on retranche cet élément de l'indice global, on s'aperçoit que celui-ci a commencé à augmenter plus rapidement que par les années passées. Cela s'explique par la forte croissance de la demande en 1973, combinée aux diverses pénuries; il en est résulté une importante poussée des prix au niveau de la production qui, dans certains cas, ne s'est encore que partiellement transmise au niveau de la consommation.

La crise du pétrole s'est peu reflétée dans l'indice canadien des prix en 1973, du fait qu'elle s'est produite à la fin de l'année et qu'elle a d'abord touché le Québec et les Maritimes, où le pétrole est importé. En 1974, l'évolution des prix dans chacune des régions dépendra du niveau où sera fixé le prix national du pétrole; cette mesure viendra remplacer le système actuel de deux prix (déc. 73) qui favorise l'ouest du pays. On peut s'attendre d'autre part à de nouvelles hausses de l'ensemble des prix en 1974, à mesure que les produits dérivés du pétrole et les activités reliées à sa consommation seront affectés par les diverses augmentations.

Malgré le ralentissement prévu dans l'économie, l'inflation va donc continuer sur sa lancée en 1974. Il s'agit là d'un phénomène commun à la plupart des grands pays industrialisés, d'où l'impossibilité pour une économie ouverte comme celle du Canada, d'enrayer seule ce problème. C'est pourquoi une COMPARAISON INTERNATIONALE de l'évolution des prix devient-elle nécessaire pour juger de la situation à l'intérieur d'un pays. Elle permet de constater que la performance du Canada est raisonnablement bonne, puisqu'elle est égale, sinon meilleure que celle de ses principaux partenaires commerciaux.

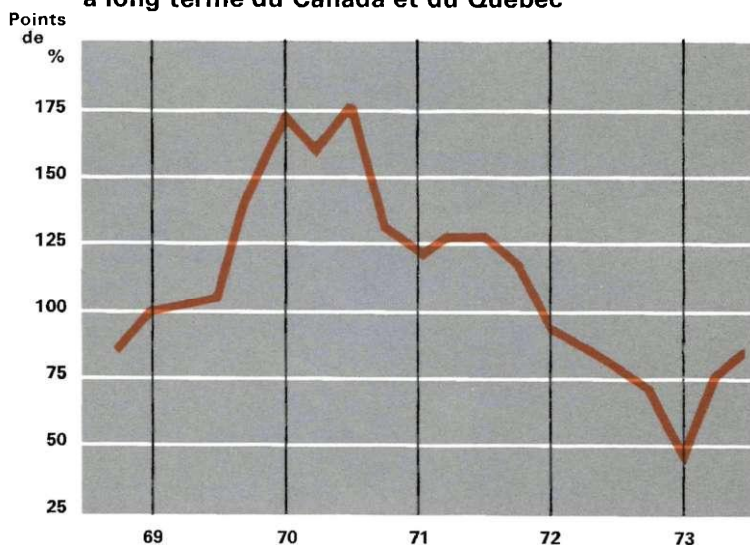
6 — LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS

Rendement d'obligations d'État à long terme ; comparaison internationale



Sources : — Bulletin mensuel de statistiques, O.N.U.
— Études économiques de l'O.C.D.E. (Japon)

Écart entre le rendement à l'échéance des obligations à long terme du Canada et du Québec



Sources : — Banque du Canada
— A. E. Ames & Cie Ltée

Parallèlement aux prix, le coût du financement à long terme sur LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS a augmenté en 1973 à la suite de politiques monétaires restrictives. Ces politiques monétaires n'ont pas été appliquées avec le même degré de sévérité dans tous les pays. Aux États-Unis, par exemple, la hausse des taux d'intérêt ne fut pas aussi accentuée qu'en Europe et au Japon en raison de l'application d'une politique de gel de prix et d'une demande de financement plus modérée en 1973 par suite de liquidités abondantes dans le secteur des entreprises.

Au Canada, la politique monétaire fut encore moins restrictive qu'aux États-Unis, de façon à rétrécir l'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain et ainsi atténuer les pressions à la hausse sur le taux de change du dollar canadien. Quant à la demande de financement, on observe une diminution en termes absolus du volume au cours de 1973 venant principalement du secteur privé. Cette tendance ne se poursuivrait pas en 1974 tout au moins dans le secteur public.

D'autre part, la bonne conjoncture de l'économie canadienne qui a débuté en 1971, favorisa les changements dans la structure des taux entre les emprunteurs. Ainsi l'écart de rendement entre les obligations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada est passé de 175 points à la fin de 1970 à 45 points au deuxième trimestre 1973, moment où on observe un retournement de la situation. Au quatrième trimestre il était de 85 points.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1973-74



TABLEAU II-1

COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉSULTATS
PROBABLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74

	Prévisions du 29 mars 1973	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (—)
(en millions de dollars)			
Revenus	4,841.0	5,038.0	+ 197.0
Dépenses	5,118.8	5,295.7	+ 176.9
Déficit des opérations budgétaires	277.8	257.7	— 20.1

TABLEAU II-2

SOMMAIRE DES REVENUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74

	Prévisions du 29 mars 1973	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (—)
(en millions de dollars)			
Impôts sur le revenu et sur les biens	1,940.3	2,100.0	+ 159.7
Taxes à la consommation	1,331.0	1,407.0	+ 76.0
Droits et permis	230.2	240.0	+ 9.8
Sociétés d'État et divers	244.1	254.0	+ 9.9
Gouvernement du Canada	1,095.4	1,037.0	— 58.4
Revenus totaux	4,841.0	5,038.0	+ 197.0

TABLEAU II-3

PRÉVISIONS DES REVENUS — ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74
(Revenus réels pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)
(en milliers de dollars)

Impôts sur les revenus et sur les biens		
Revenus des particuliers	\$1,663,000	
Profits des sociétés	305,000	
Successions	48,000	
Capital	83,000	
Primes d'assurance		
Places d'affaires		
Dons entre vifs	1,000	2,100,000
Taxes à la consommation		
Ventes en détail	840,000	
Carburants	382,000	
Tabacs	76,000	
Repas et hôtellerie	74,000	
Télécommunications	20,000	
Paris mutuels	15,000	1,407,000
Droits et permis		
Véhicules automobiles	135,000	
Boissons alcooliques	44,900	
Ressources forestières	21,500	
Ressources minières	15,100	
Ressources hydrauliques	6,900	
Autres	16,600	240,000
Sociétés d'État et divers		
Société des alcools	119,000	
Société des loteries et courses	45,000	
Hydro-Québec	20,000	
Ventes de biens et de services	26,700	
Intérêts	20,000	
Amendes et confiscations	8,400	
Autres	14,900	254,000
Gouvernement du Canada		
Paiements inconditionnels	631,600	
Paiements conditionnels	187,300	
Paiements enseignement post-secondaire	218,100	1,037,000
Revenus totaux		5,038,000

TABLEAU II-4

PRÉVISIONS DES DÉPENSES — ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74
 (Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)
 (en milliers de dollars)

Ministères	Dépenses (incluant immobi- lisations)	Dépenses en immobi- lisations
Affaires culturelles	21,313	1,238
Affaires intergouvernementales	8,888	—
Affaires municipales	111,946	2,430
Affaires sociales	1,912,112	2,189
Agriculture	108,824	1,852
Assemblée nationale	13,039	68
Communications	29,516	753
Conseil exécutif	64,314	28,829
Conseil du trésor	1,159	8
Éducation	1,455,497	461
Finances	256,581	390
Fonction publique	15,587	83
Immigration	2,075	15
Industrie et commerce	36,085	497
Institutions financières, compagnies et coopératives	5,800	80
Justice	169,661	4,228
Revenu	243,172	82
Richesses naturelles	25,633	5,952
Terres et forêts	40,707	4,928
Tourisme, chasse et pêche	34,380	6,451
Transports	632,517	372,272
Travail et main-d'oeuvre	16,057	88
Travaux publics et approvisionnement	78,848	24,758
Provision pour créances douteuses	12,000	—
	<u>5,295,711</u>	<u>457,652</u>

TABLEAU II-5

CONCILIATION DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES 1973/74
PAR RAPPORT AU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 29 MARS 1973

	Crédits et dépenses (incluant immobilisations)	Crédits et dépenses en immobilisations
	(en milliers de dollars)	
Crédits additionnels :		
Budget supplémentaire no 1	7,001 ¹	—
Budget supplémentaire no 2	158,038	1,684
Mandats spéciaux :		
1 — Richesses naturelles	725	—
2 — Transports	27,300	27,300
3 — Transports	28,200	21,200
4 — Transports	2,500	—
5 — Transports	2,400	—
6 — Affaires sociales	1,200	—
7 — Justice	3,881	—
8 — Affaires sociales	2,600	—
Total des budgets supplémentaires et des mandats spéciaux	233,845	50,184
Autres dépenses :		
Augmentation des dépenses statutaires	70,112	102
Dépenses afférentes à la nouvelle législation ..	2,785	75
Provision pour créances douteuses et divers ...	13,150	—
Total des crédits additionnels et des autres dépenses	319,892	50,361
Moins :		
Prévision des crédits non utilisés	143,000	14,500
Augmentation nette probable des dépenses ...	176,892	35,861

(1) Du budget supplémentaire no 1 au montant de \$58,001,000, une somme de \$51,000,000, était déjà prévue au discours sur le budget, ce qui laisse un excédent de \$7,001,000.

TABLEAU II-6**OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74**
(en millions de dollars)

Placements à long terme		64.8
Prêts et avances		75.7
		<hr/>
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES (NET)		140.5
		<hr/> <hr/>

TABLEAU II-7**OPÉRATIONS DE LA DETTE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1973/74**
(en millions de dollars)

Produit des emprunts		649.8
Remboursement de dette échue.....	255.2	
Contribution aux fonds d'amortissement.....	20.7	275.9
	<hr/>	<hr/>
Augmentation probable de la dette publique.....		373.9
		<hr/> <hr/>

TABLEAU II-8

ÉTAT DE LA VARIATION PROBABLE DU FONDS DE ROULEMENT
 AU 31 MARS 1974
 (en millions de dollars)

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Dépenses (excluant les dépenses en immobilisations)	4,838.0	
Revenus	5,038.0	
	<hr/>	
Surplus disponible au paiement des dépenses en immobilisations	200.0	
Dépenses en immobilisations	457.7	
	<hr/>	
Déficit des opérations budgétaires		(257.7)

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES (net) (140.5)

OPÉRATIONS DE LA DETTE

Produit des emprunts	645.9	
Emprunts remboursés et contributions aux fonds d'amortissement	275.9	370.0
		<hr/>
Diminution probable du fonds de roulement		28.2
		<hr/> <hr/>

TABLEAU II-9

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC EN 1973/74

	Montants en dollars canadiens (en millions)	Valeur nominale en devises étrangères (en millions)	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rende- ment à l'acheteur (%)
(1)	8.1		7.30-7.69	1er de chaque mois	20	100.00	7.30-7.69
(2)	22.0		7¼-8	diverses dates		100.00	7.25-8.00
(3) (4)	133.2	\$E.U. 125	7	1 avril	10	100.00	7.42
(5)	125.0		7.90	1 avril	30	100.00	7.90
(6) (7)	0.4		6	1 mai	15	63.80	8.45
(6)	4.9		7	1 mai	15	87.80	8.45
(6)	7.0		8	1 mai	15	63.80	8.45
	50.0		8	15 mai	21	99.00	8.10
	5.5		8¾	5 sept.	5	100.00	8.375
	49.5		8¾	5 sept.	22	100.00	8.75
(8)	50.0		7.90	28 sept.	20	100.00	7.90
(8)	25.8		7.93	10 oct.	20	100.00	7.93
(5)	59.5	\$E.U. 60	8, 8¼, 8¼	15 nov.	20	100.00	8.17
	50.0		8½	17 déc.	25	98.75	8.62
	10.0		8¼	1 mars	6	100.00	8.25
	45.0		8½	1 mars	25	99.00	8.72
645.9							

1 Régime de pensions du Canada.

2 Emprunt auprès du gouvernement du Canada — Zones spéciales y compris 2.0 millions prévus en mars.

3 Obligations d'épargne.

4 Le rendement à l'acheteur inclut des primes de 2% à la fin de la cinquième année et de 3% à la fin de la dixième année. Le coupon d'intérêt de 1974 a été augmenté à 8½%.

5 Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts.

6 En paiement partiel pour l'achat des actions en circulation de la Société générale de financement du Québec.

7 Ces obligations porteront intérêt à partir du 1er mai 1976.

8 Emprunt auprès du gouvernement du Canada — Aide à la croissance de l'emploi.

TABEAU II-10

**LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC
AU COURS DE SON ANNÉE FINANCIÈRE 1973**

	Montants en dollars canadiens (en millions)	Valeur nominale en devises étrangères (en millions)	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rende- ment à l'acheteur (%)
(1)	124.5	\$E.U. 125	7½	1 janvier	30	99.40	7.55
	50.0		8	21 février	25	98.94	8.10
(1)	35.2	DM 100	6½	1 mars	15	99.50	6.46
	55.0		8¼	10 juillet	25	99.50	8.30
(1)(2)	100.0	\$E.U. 100	8½	1 août	30	99.50	8.55
	50.0		8¾	15 octobre	25	99.50	8.80
	50.0		8½	3 décembre	25	98.60	8.64
	<u>464.7</u>						

(1) Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts.

(2) Est inclus un montant de \$E.U. 32.5 millions d'obligations qui a été émis en janvier 1974.

TABLEAU II-11

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 JANVIER 1974
(en milliers de dollars)

Bons du trésor	76,312
Obligations:	
Négociables:	
En monnaie du Canada	2,102,480
(*) En monnaie des États-Unis	608,845
(*) En monnaie de la république fédérale d'Allemagne	87,139
(*) En monnaie de la France	25,154
(*) En monnaie du Japon	32,682
	<hr/>
	2,856,300
Moins fonds d'amortissement	44,255
	<hr/>
	2,812,045
Non négociables:	
En monnaie du Canada:	
Obligations d'épargne du Québec	332,458
Gouvernement du Canada:	
Aide à la croissance de l'emploi	131,601
Régime de pensions	34,160
	<hr/>
	498,219
	<hr/>
	3,310,264
Autres emprunts:	
En monnaie du Canada: Gouvernement du Canada:	
Expo '67	6,423
Zones spéciales — projets terminés	21,946
Zones spéciales — avances progressives	39,911
En monnaie des États-Unis, équivalent canadien aux dates d'emprunts	36,161
	<hr/>
	104,441
Dettes assumées:	
Emprunts pour la construction du boulevard Métropolitain de Montréal	40,005
Emprunts de la Commission municipale de Québec pour le règlement des dettes scolaires en 1947	2,137
Emprunts d'institutions universitaires	47,297
Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal	4,369
Hôpital St-Luc, Montréal	4,743
Association athlétique nationale de la jeunesse	240
	<hr/>
	98,791
	<hr/>
	3,589,808
	<hr/> <hr/>

(*) Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates d'emprunts.

L'EXERCICE 1974-75

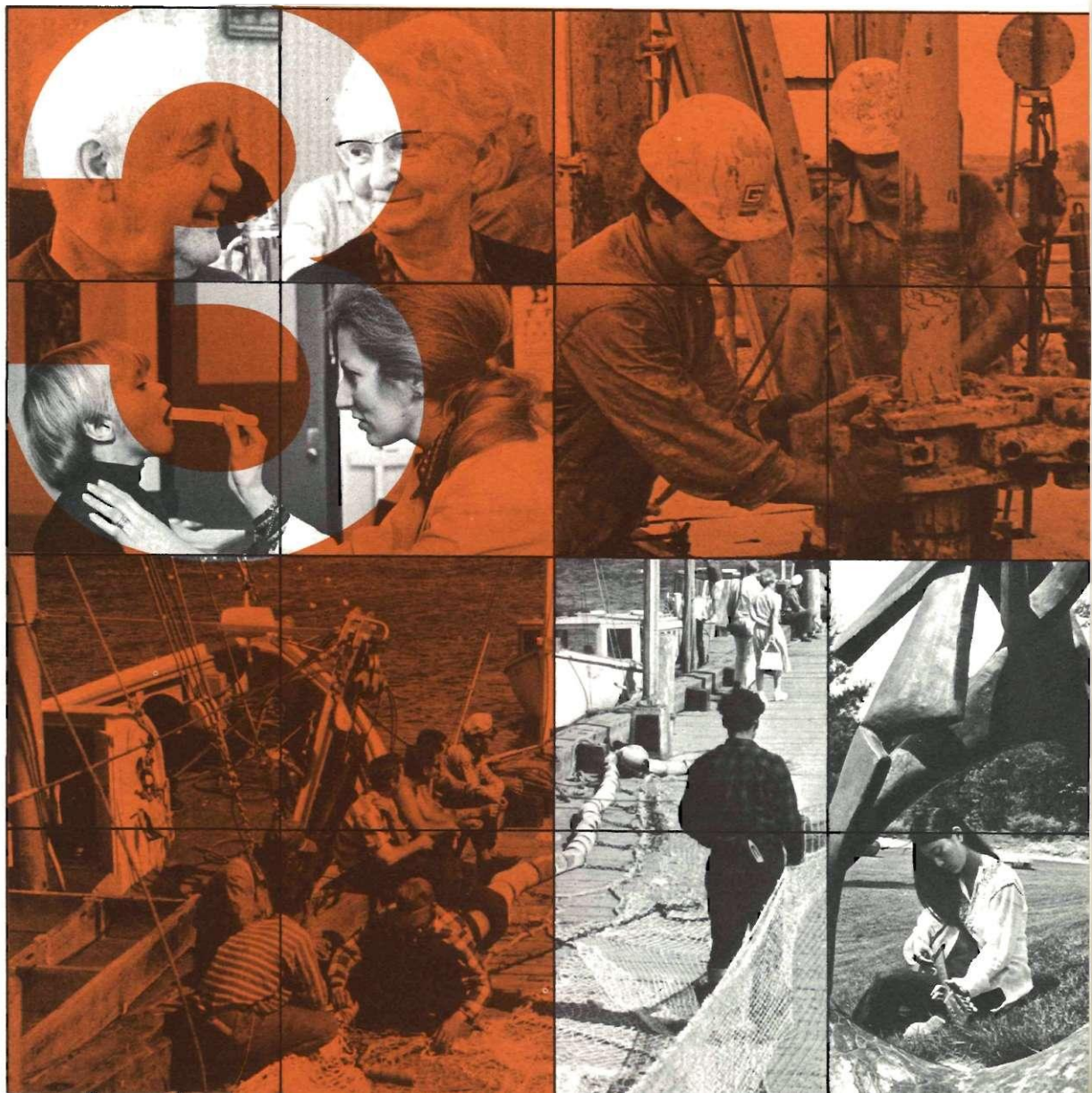


TABLEAU III-1

**INVESTISSEMENTS RÉALISÉS, SUBVENTIONNÉS
OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**
(en millions de dollars)

	1973/74 révisés	1974/75
I — Dépenses en immobilisations du gouvernement (1)		
A — Terrains, immeubles et travaux de génie	402.7	426.0
B — Matériel et équipement	28.4	39.8
C — Autres catégories	96.3	108.9
	<u>527.4</u>	<u>574.7</u>
II — Subventions d'investissements (1)		
A — Secteur hospitalier et bien-être	49.9	57.3
B — Secteur de l'éducation	63.4	5.4
C — Autres	93.3	137.7
	<u>206.6</u>	<u>200.4</u>
III — Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avances intra ou extra budgétaires ou emprunts garantis (2)		
A — Secteur hospitalier et bien-être	91.7	130.6
B — Secteur de l'éducation	311.9	377.0
C — Sociétés d'État (sauf Hydro-Québec)	183.3	275.0
D — Autres	31.0	31.8
	<u>617.9</u>	<u>814.4</u>
IV — Hydro-Québec et Société d'énergie de la Baie James	<u>550.7</u>	<u>633.0</u>
V — TOTAL (3)	<u><u>1,902.6</u></u>	<u><u>2,222.5</u></u>

(1) Crédits au 30 décembre 1973 et prévisions budgétaires de 1974/75.

(2) Prévisions

(3) Ce total comprend diverses contributions du gouvernement du Canada (\$213 millions en 1973-74 et \$326 millions en 1974-75) ainsi que des remboursements (\$26 millions en 1973-74 et \$41 millions en 1974-75).

TABLEAU III-2
CRÉDITS 1974/75
(en milliers de dollars)

Ministères	Crédits déposés le 28 mars 1974	Crédits additionnels annoncés par le discours sur le budget	Crédits totaux
Affaires culturelles	25,015.1		25,015.1
Affaires intergouvernementales	10,505.2		10,505.2
Affaires municipales	145,664.9	8,000.0	153,664.9
Affaires sociales	2,064,700.4		2,064,700.4
Agriculture	115,578.0		115,578.0
Assemblée nationale	14,612.5		14,612.5
Communications	39,102.3		39,102.3
Conseil exécutif	95,010.6		95,010.6
Conseil du trésor	1,800.0		1,800.0
Éducation	1,700,882.6		1,700,882.6
Finances	359,039.8	50,000.0	409,039.8
Fonction publique	101,002.6		101,002.6
Immigration	2,850.1		2,850.1
Industrie et commerce	46,000.0		46,000.0
Institutions financières, compagnies et coopératives	7,285.5		7,285.5
Justice	185,437.4		185,437.4
Revenu	262,470.0	30,000.0	292,470.0
Richesses naturelles	27,680.5		27,680.5
Terres et forêts	46,269.5		46,269.5
Tourisme, chasse et pêche	42,600.9		42,600.9
Transports	664,903.2		664,903.2
Travail et main-d'oeuvre	24,188.5		24,188.5
Travaux publics et approvisionnement	101,545.5		101,545.5
	<u>6,084,145.1</u>	<u>88,000.0</u>	<u>6,172,145.1</u>
MOINS			
Prêts	32,017.3		32,017.3
CRÉDITS NETS	<u>6,052,127.8</u>	<u>88,000.0</u>	<u>6,140,127.8</u>
PLUS			
Contribution du gouvernement du Canada	298,596.3		298,596.3
Remboursements	170,182.1		170,182.1
CRÉDITS BRUTS	<u><u>6,520,906.2</u></u>	<u><u>88,000.0</u></u>	<u><u>6,608,906.2</u></u>

TABLEAU III-3

BUDGET DES REVENUS — EXERCICE FINANCIER 1974/75
(en millions de dollars)

1 — Impôt sur les revenus et les biens

Revenus des particuliers	2,020.0
Profits des sociétés	360.0
Successions	40.0
Capital, primes d'assurance et autres	89.0

2,509.0

2 — Taxes à la consommation

Ventes en détail	940.0
Carburants	395.0
Tabacs	80.0
Repas et hôtellerie	85.0
Télécommunications	22.0
Paris mutuels	16.0

1,538.0

3 — Droits et permis

Véhicules automobiles	141.0
Boissons alcooliques	50.1
Ressources forestières	22.9
Ressources minières	18.5
Ressources hydrauliques	5.6
Autres	17.9

256.0

4 — Sociétés d'État et divers

Société des alcools	138.0
Société des loteries et courses	48.0
Hydro-Québec	20.0
Vente de biens et services	26.9
Intérêts	20.2
Amendes et confiscations	10.7
Contributions à un fonds de pension	85.9
Autres	10.3

360.0

5 — Gouvernement du Canada

Paiements inconditionnels	784.0
Paiements conditionnels	163.9
Paiements enseignement post-secondaire	254.1

1,202.0

5,865.0

TABLEAU III-4

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1974/75
(en millions de dollars)

1 — Prêts		34.0
2 — Placements		
— Sidbec	18.0	
— Société de développement de la Baie James	10.0	
— Soquip	7.5	
— Autres	12.8	
	<hr/>	48.3
3 — Avances		
— Office des autoroutes	24.0	
— Société de développement industriel	14.0	
— Société de développement immobilier du Québec	10.0	
— Société d'habitation du Québec	9.2	
— Autres	19.0	
	<hr/>	76.2
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES (NET)		<hr/> <hr/> 158.5

TABLEAU III-5

Comparaison inter-provinciale de quelques indicateurs sur la dette obligataire directe

Indicateurs	1968	1969	1970	1971	1972
Taux d'accroissement annuel de l'encours direct ⁽¹⁾					
— Québec	20.0%	10.1%	12.2%	14.7%	11.7%
— Toutes les provinces	18.2%	17.2%	16.3%	12.4%	13.7%
Encours direct per capita ⁽¹⁾					
— Québec	\$318	\$348	\$389	\$445	\$495
— Toutes les provinces	\$370	\$427	\$489	\$546	\$613
Service de la dette per capita ⁽²⁾					
— Québec	\$20.83	\$23.31	\$33.50	\$37.43	\$41.63
— Toutes les provinces	\$27.00	\$31.54	\$37.88	\$43.48	\$54.27
Pourcentage du service de la dette sur les revenus ⁽²⁾					
— Québec	4.4%	4.4%	4.5%	4.4%	5.1%
— Toutes les provinces	5.6%	5.5%	5.4%	5.7%	7.1%

(1) Moins les fonds d'amortissement; données au 31 décembre de l'année.

(2) Montants bruts; année financière terminée le 31 mars de l'année suivante.

A partir de 1970, Statistiques Canada a modifié la définition du Service de la dette, ce qui change la comparaison par rapport aux années antérieures.

Source: Revue de la Banque du Canada, Statistiques Canada

TABLEAU III-6

Comparaison du fardeau fiscal résultant de l'impôt provincial sur le revenu (moins l'équivalent des 24 points d'abattement fédéral pour le Québec) et des contributions pour le financement de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation (1)

A) Pour un célibataire, en 1974.

Revenus bruts de salaire	5,000	8,000	10,000	12,000	18,000	25,000
– Ontario	187	402	560	732	1,337	2,101
– Nouveau-Brunswick	226	493	689	901	1,662	2,679
– Québec	245	503	711	950	1,769	2,720

B) Pour une personne mariée avec 2 enfants à charge de moins de 12 ans, en 1974.

Revenus bruts de salaire	5,000	8,000	10,000	12,000	18,000	25,000
– Ontario	52	387	535	698	1,262	2,057
– Nouveau-Brunswick	92	343	526	725	1,360	2,317
– Québec	–132	325	513	733	1,523	2,480

C) Pour une personne mariée avec 4 enfants à charge dont 2 âgés de moins de 12 ans et 2 âgés de 12 à 16 ans, en 1974.

Revenus bruts de salaire	5,000	8,000	10,000	12,000	18,000	25,000
– Ontario	33	367	514	676	1,237	2,040
– Nouveau-Brunswick	80	329	510	708	1,411	2,416
– Québec	–272	183	371	590	1,384	2,341

(1) Dans le calcul du revenu net on ajoute les allocations familiales fédérales là où elles sont taxables; dans le calcul du revenu imposable, on tient compte des exemptions, de la déduction pour frais médicaux et dons de charité de \$100, et de la déduction de 3% (maximum \$150) applicable aux revenus de salaire; dans le calcul de l'impôt payable, on tient compte des crédits d'impôt en Ontario et des allocations familiales québécoises versées à la place des exemptions au Québec. La comparaison ne tient pas compte des mesures fiscales du présent budget.

TABLEAU III-7

**COÛT DE LA POLITIQUE FISCALE ADOPTÉE PAR LE QUÉBEC
RELATIVEMENT À CELUI DE L'UNIFORMISATION AVEC LA POLITIQUE
DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 1974 (1)
(en millions de dollars)**

Coût de la politique adoptée par le Québec (1)	
— Allocations familiales du Québec — l'équivalent de crédits d'impôt remboursables :	98
— Non imposition des allocations familiales fédérales :	65
— Exonérations d'impôt (\$2,500 — \$5,000) :	20
	183
Coût de l'uniformisation	
— Exemptions pour enfants de 16 ans et moins :	63
— Relèvement des exemptions à \$1,600 et \$3,000 :	25
— Indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers :	70
	158
Coût net	
Coût net de la politique adoptée par le Québec par rapport à celle de l'uniformisation, à l'inclusion de l'indexation :	25

(1) À l'exclusion des mesures fiscales du présent budget.

TABLEAU III-8

CALCUL DE LA SUBVENTION POUR 1974/75 AUX MUNICIPALITÉS DE 25,000 HABITANTS ET PLUS À PARTIR DES DONNÉES DE POPULATION DU RECENSEMENT 1971

Ville	Population (1971)	Subvention (en dollars)
50,000 habitants et plus (\$10 par habitant)		
Montréal	1,214,352	12,143,520
Laval	228,010	2,280,100
Québec	186,088	1,860,880
Hull	63,580	635,800
La Salle	72,912	729,120
Longueuil	97,590	975,900
Montréal-Nord	89,139	891,390
Ste-Foy	68,385	683,850
St-Laurent	62,955	629,550
St-Léonard	52,040	520,400
Sherbrooke	80,711	807,110
Trois-Rivières	55,869	558,690
Verdun	74,718	747,180
	<u>2,346,349</u>	<u>23,463,490</u>
25,000 à 50,000 habitants (\$6 par habitant)		
Anjou	33,886	203,316
Cap-de-la-Madeleine	31,463	188,778
Charlesbourg	33,443	200,658
Chicoutimi	33,893	203,358
Dollard-des-Ormeaux	25,217	151,302
Drummondville	31,813	190,878
Granby	34,385	206,310
Jonquière	28,430	170,580
Lachine	44,423	266,538
Outremont	28,552	171,312
Pierrefonds	33,010	198,060
Pointe-aux-Trembles	35,567	213,402
Pointe-Claire	27,303	163,818
Rimouski	26,887	161,322
St-Hubert (1)	36,854	221,124
St-Jean	32,863	197,178
St-Jérôme	26,524	159,144
Shawinigan	27,792	166,752
Valleyfield	30,173	181,038
	<u>602,478</u>	<u>3,614,868</u>
	<u>2,948,827</u>	<u>27,078,358</u>

(1) Après regroupement avec Laflèche

Source : Recensement de 1971. Le montant de la subvention sera ajusté pour tenir compte des annexions et des regroupements futurs.

TABLEAU III-9

**AIDE FINANCIÈRE AU SECTEUR MUNICIPAL
PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DE 1970/71 À 1974/75 (1)
(en milliers de dollars)**

	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74*	1974-75*
Subventions à des fins spécifiques					
● Aqueduc et égoût	5,373	9,452	9,833	11,262	14,145
● Traitement des eaux usées	—	—	6,781	7,108	9,453
● Rénovation urbaine et logements municipaux	13,906	15,632	26,786	33,805	49,726
● Entretien des routes	9,647	11,422	15,106	18,235	20,076
● Aide dans les zones spéciales	10,241	10,602	9,901	11,310	23,245
● Autres	41,400	35,604	45,993	57,453	71,446
	<u>80,567</u>	<u>82,712</u>	<u>114,400</u>	<u>139,173</u>	<u>188,091</u>
Subventions générales					
● Redistribution de la taxe de vente	143,514	157,054	185,412	210,000	235,000
● Subventions aux communautés urbaines et régionales	16,845	11,078	14,000	11,850	28,750
● Subventions aux municipalités de 50,000 habitants et plus (25,000 à partir de 1973-74)	5,602	5,804	6,672	23,002	27,078
● Autres (2)	7,280	10,718	12,319	29,922	20,322
	<u>173,241</u>	<u>184,654</u>	<u>218,403</u>	<u>274,774</u>	<u>311,150</u>
Transferts fiscaux					
● Diminution de l'impôt foncier scolaire normalisé de \$1.40 à \$1.25	—	—	16,000	34,000	52,000
● Droits d'entrée aux courses de chevaux	—	—	—	400	400
● Redistribution de la taxe sur les repas et hôtellerie	—	—	—	—	20,000
GRAND TOTAL	<u>253,808</u>	<u>267,366</u>	<u>348,803</u>	<u>448,347</u>	<u>571,641</u>










Remarques: (1) Par aide financière au secteur municipal, nous entendons toute forme d'aide aux municipalités ou à des organismes municipaux, suivant la définition utilisée pour le Document de travail sur le financement municipal; on exclut donc les prêts.

(2) Subventions au regroupement municipal, subventions en guise d'impôt foncier, taxe sur les hôpitaux, les centres communautaires et les maisons d'enseignement, subventions spéciales aux villes de Québec et de Laval et subventions d'équilibre budgétaire à diverses municipalités.

(*) Prévisions.

**MISSION
ÉDUCATIVE
ET CULTURELLE
\$1,842,678,800.**

3 domaines regroupant 9 secteurs

<p>ÉDUCATION \$1,776,578,900. 5 secteurs</p>	<p>ÉDUCATION PERMANENTE \$13,429,000.</p> 	<p>ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE \$1,032,908,100.</p> 
<p>ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL \$270,165,200.</p> 	<p>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR \$316,631,800.</p> 	<p>ADMINISTRATION ET SERVICES \$143,444,800.</p> 
<p>CULTURE \$27,660,000. 2 secteurs</p>	<p>ARTS \$13,240,600.</p> 	<p>LETTRES ET BIENS CULTURELS \$14,419,400.</p> 
<p>LOISIRS ET SPORTS \$38,439,900. 2 secteurs</p>	<p>SPORTS ET JEUNESSE \$6,065,000.</p> 	<p>LOISIRS ET RÉCREATION DE PLEIN AIR \$32,374,900.</p> 

MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE \$1,310,193,600.

4 domaines regroupant 13 secteurs

<p>INSTITUTIONS POLITIQUES \$392,979,000. 4 secteurs</p>	<p>ASSEMBLÉE NATIONALE \$14,124,300.</p> 	<p>GESTION ADMINISTRATIVE CENTRALE \$767,342,400. 4 secteurs</p>	<p>ADMINISTRATION DU PERSONNEL \$101,002,600.</p> 	<p>ADMINISTRATION FINANCIÈRE \$443,164,600.</p> 
<p>DIRECTION DU GOUVERNEMENT \$6,633,000.</p> 	<p>INSTITUTIONS JUDICIAIRES \$39,815,400.</p> 	<p>SERVICES DE SOUTIEN \$139,762,900.</p> 	<p>STATISTIQUES, PLANIFICATION ET COORDINATION \$83,412,400.</p> 	
<p>GESTION MUNICIPALE \$332,406,300</p> 		<p>PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ \$138,376,500. 4 secteurs</p>	<p>GESTION JURIDIQUE DU CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE \$14,148,400.</p> 	<p>CONTENTIEUX \$4,693,300.</p> 
<p>RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES \$11,495,700. 1 secteur</p>	<p>RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES \$11,495,700.</p> 	<p>SÉCURITÉ PUBLIQUE \$96,921,900.</p> 	<p>INSTITUTIONS PÉNALES \$22,612,900.</p> 	

MISSION ÉCONOMIQUE \$864,090,800.

5 domaines regroupant 17 secteurs

**RESSOURCES
NATURELLES
ET INDUSTRIES
PRIMAIRES**
\$219,313,400.
7 secteurs

AGRICULTURE
\$115,578,000.



**RESSOURCES
HUMAINES**
\$19,899,600.
3 secteurs

IMMIGRATION
\$2,850,100.



**RELATIONS
ET CONDITIONS
DE TRAVAIL**
\$5,155,300.



FORÊTS
\$39,053,900.



MINES
\$11,086,800.



TRANSPORTS
\$570,942,900.
2 secteurs

**TRANSPORTS
TERRESTRES**
\$561,195,700.



**TRANSPORTS
MARITIME ET AÉRIEN**
\$9,747,200.



EAU
\$32,511,500.

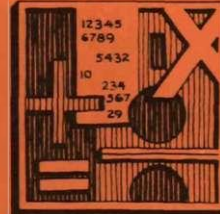


ÉNERGIE
\$3,439,100.



SERVICES
\$18,298,800.
4 secteurs

COMMERCE
\$399,500.



TOURISME
\$11,017,000.



PÊCHES MARITIMES
\$6,725,800.



FAUNE
\$10,918,300.



MARCHE FINANCIER
\$4,374,700.



COMMUNICATIONS
\$2,507,600.



MISSION SOCIALE

\$2,123,164,600.

3 domaines regroupant 7 secteurs

MAIN-D'OEUVRE
ET EMPLOI
\$11,894,200.



SÉCURITÉ
DU REVENU
\$519,503,600.

2 secteurs

RÉGIMES DE
COMPENSATION
DU REVENU
\$517,503,600.



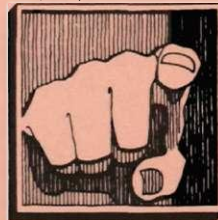
RÉGIMES DE
PROTECTION
DU REVENU
\$2,000,000.



SANTÉ
ET ADAPTATION
SOCIALE
\$1,567,466,500.

4 secteurs

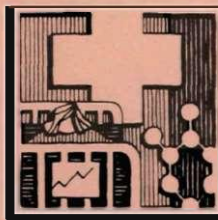
PRÉVENTION ET
AMÉLIORATION
\$98,168,600.



HABITATION
\$36,194,500.

1 secteur

RECOUVREMENT
DE LA SANTÉ
\$1,095,851,700.



RÉADAPTATION
SOCIALE
\$328,468,100.



HABITATION
\$36,194,500.



INDUSTRIES
SECONDAIRES
\$35,636,100.

1 secteur

INDUSTRIES
SECONDAIRES
\$35,636,100.



ADMINISTRATION
ET SERVICES
\$44,978,100.



Il est à noter que les crédits nets totaux pour l'exercice 1974/75 sont de \$6,140.1 millions. Ce montant comprend les \$6,052.1 millions prévus au livre des Crédits déposé à l'Assemblée Nationale, le 28 mars 1974, auxquels s'est ajouté un montant de \$88.0 millions pour les nouvelles mesures annoncées dans le discours sur le budget ainsi que les dépenses afférentes à la révision à la hausse de la taxe de vente.

CRÉDITS 1974/75

Crédits bruts totaux \$6,608,906,200 (1)		Crédits nets totaux \$6,140,127,800 (1)	
Dépenses brutes en capital \$574,691,200 (2)	Dépenses nettes en capital \$485,319,400 (2)	Prêts, placements et avances \$158,167,200 (3)	
Effectifs 54,956			

CRÉDITS NETS 1974/75 PAR MISSIONS (1)

	(en millions de \$)	(en % du total)
Mission économique	864.1	14.1
Mission sociale	2,123.1	34.6
Mission éducative et culturelle	1,842.7	30.0
Mission gouvernementale et administrative	1,310.2	21.3

CRÉDITS NETS 1974/75 PAR MINISTÈRES (1)

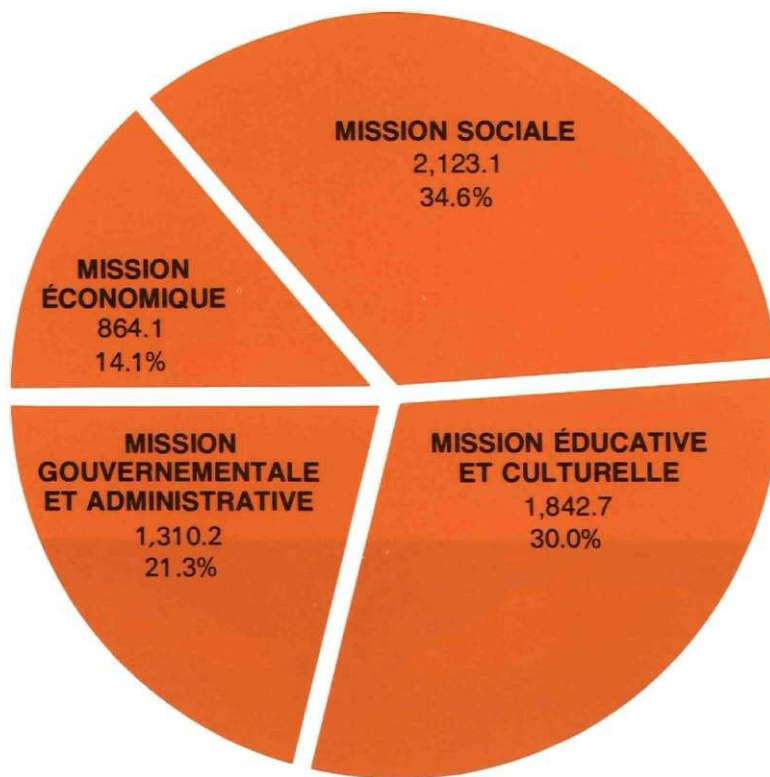
	(en millions de \$)	(en % du total)
Ministère des Affaires sociales	2,064.7	33.6
Ministère de l'Éducation	1,700.9	27.7
Ministère des Transports	664.9	10.8
Autres ministères	1,709.6	27.9

(1) Ces crédits comprennent un montant de \$88.0 millions à titre de dépenses suite aux nouvelles mesures annoncées dans le Discours sur le budget, ainsi que les dépenses afférentes à la révision à la hausse du produit de la taxe de vente.

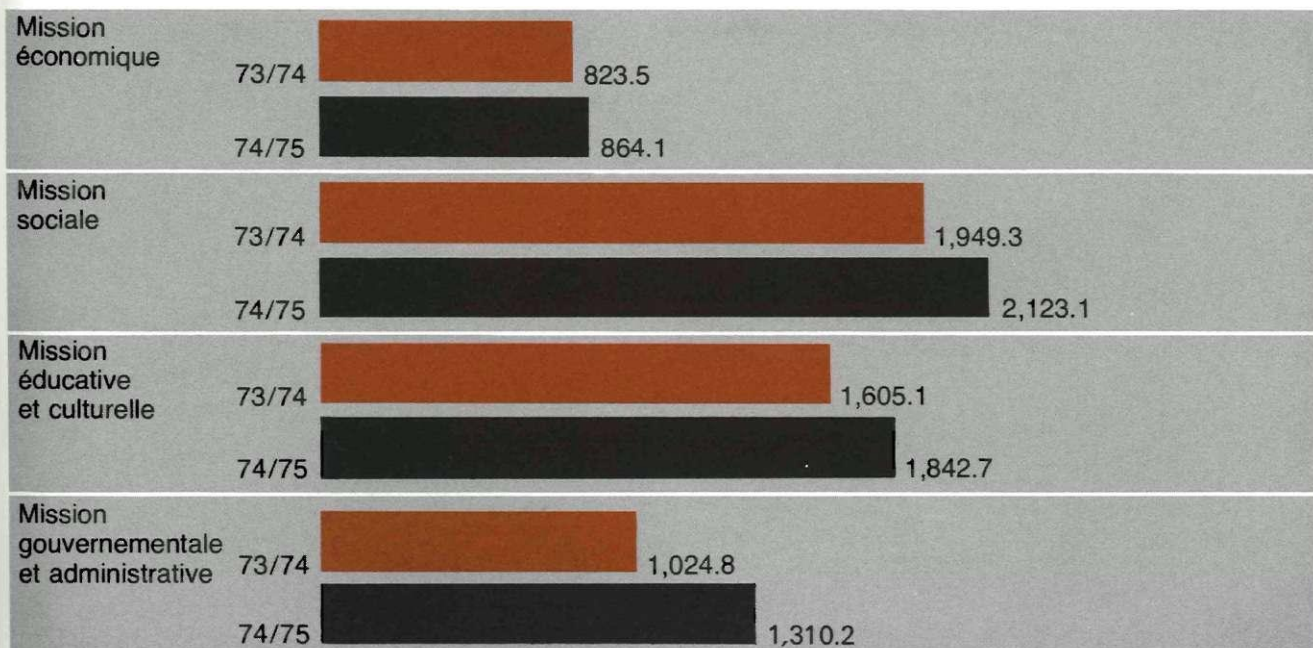
(2) Il s'agit exclusivement des dépenses en capital des ministères.

(3) Ces prévisions incluent les nouvelles mesures annoncées dans le Discours sur le budget.

RÉPARTITION DES CRÉDITS NETS 1974/75 PAR MISSIONS (1)
(en millions de \$)

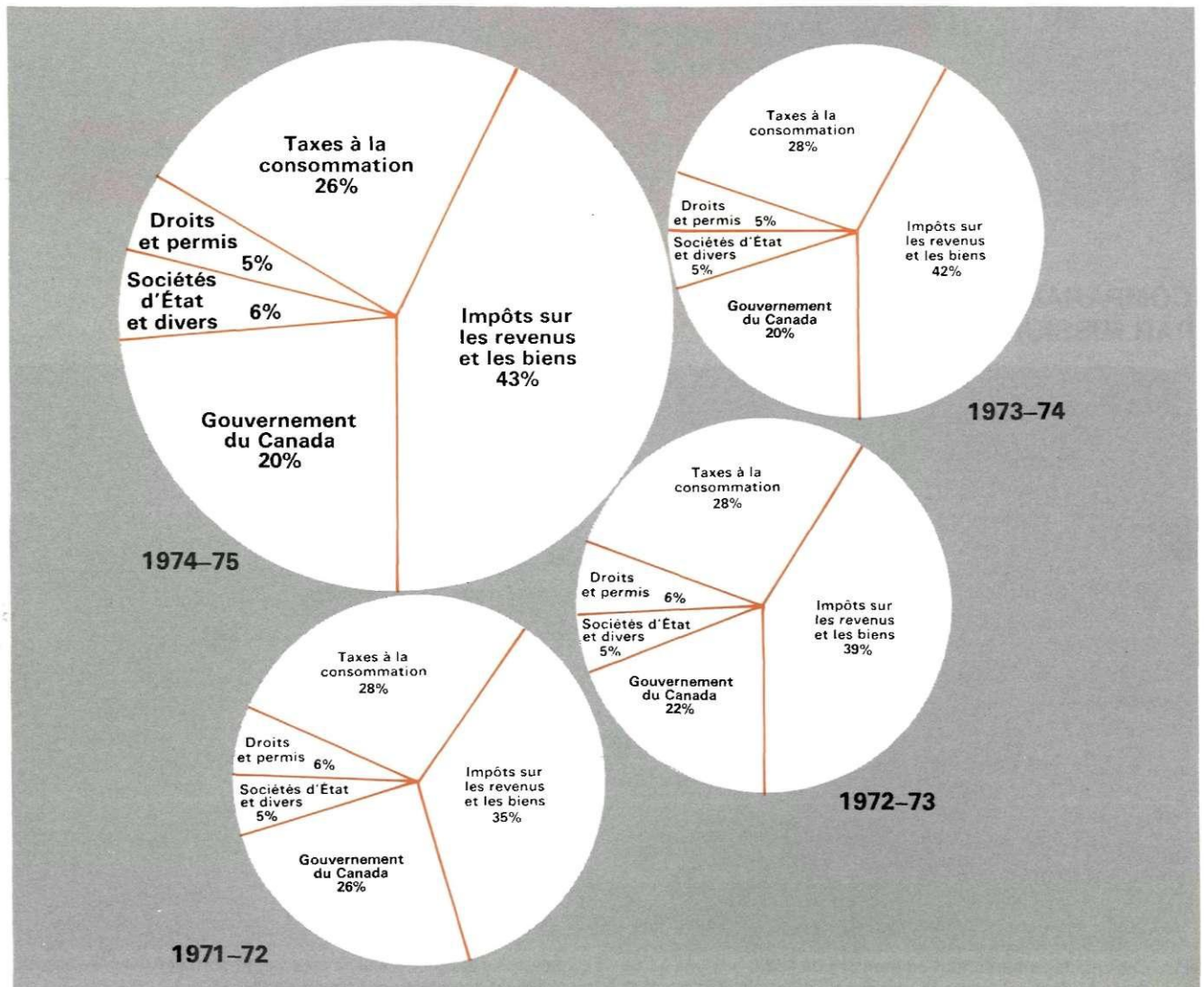


COMPARAISON DES CRÉDITS NETS 1973/74 ET 1974/75 PAR MISSIONS (en millions de \$)



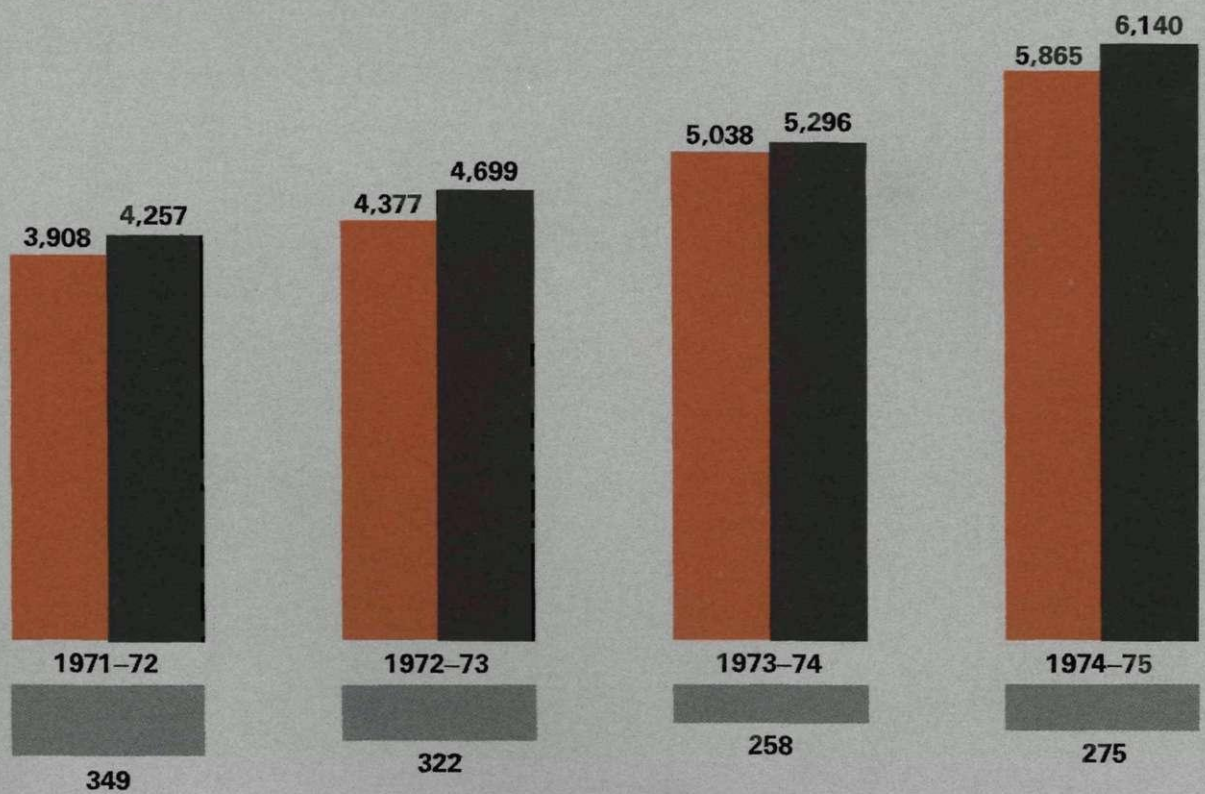
(1) Ces crédits comprennent un montant de \$88.0 millions à titre de dépenses suite aux nouvelles mesures annoncées dans le Discours sur le budget, ainsi que les dépenses afférentes à la révision à la hausse du produit de la taxe de vente.

IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS



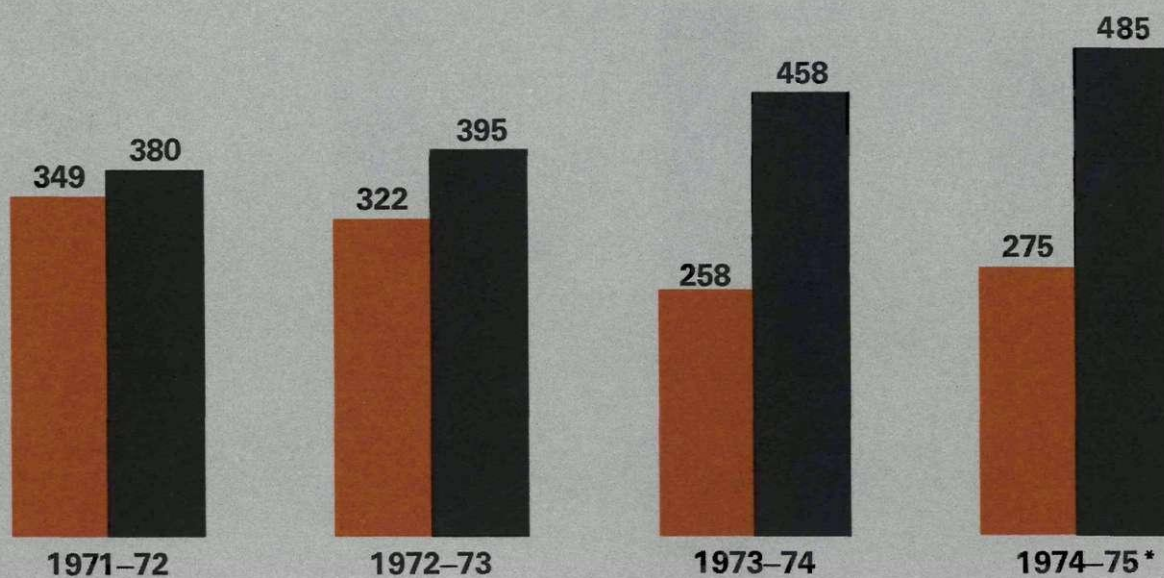
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

■ REVENUS
■ DÉPENSES
■ DÉFICIT



**Comparaison
entre le déficit
et les dépenses en immobilisations
(en millions de dollars)**

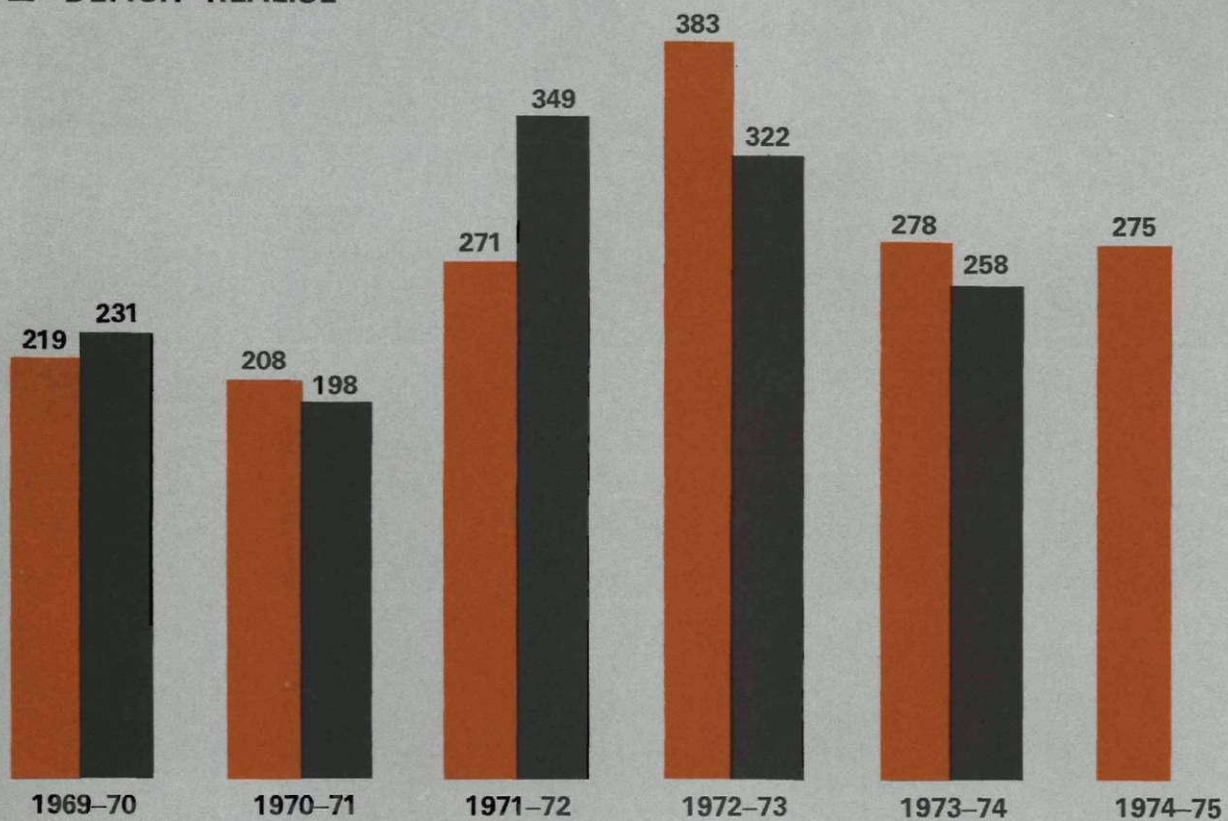
■ DÉFICIT
■ DÉP. EN IMMOBILISATIONS



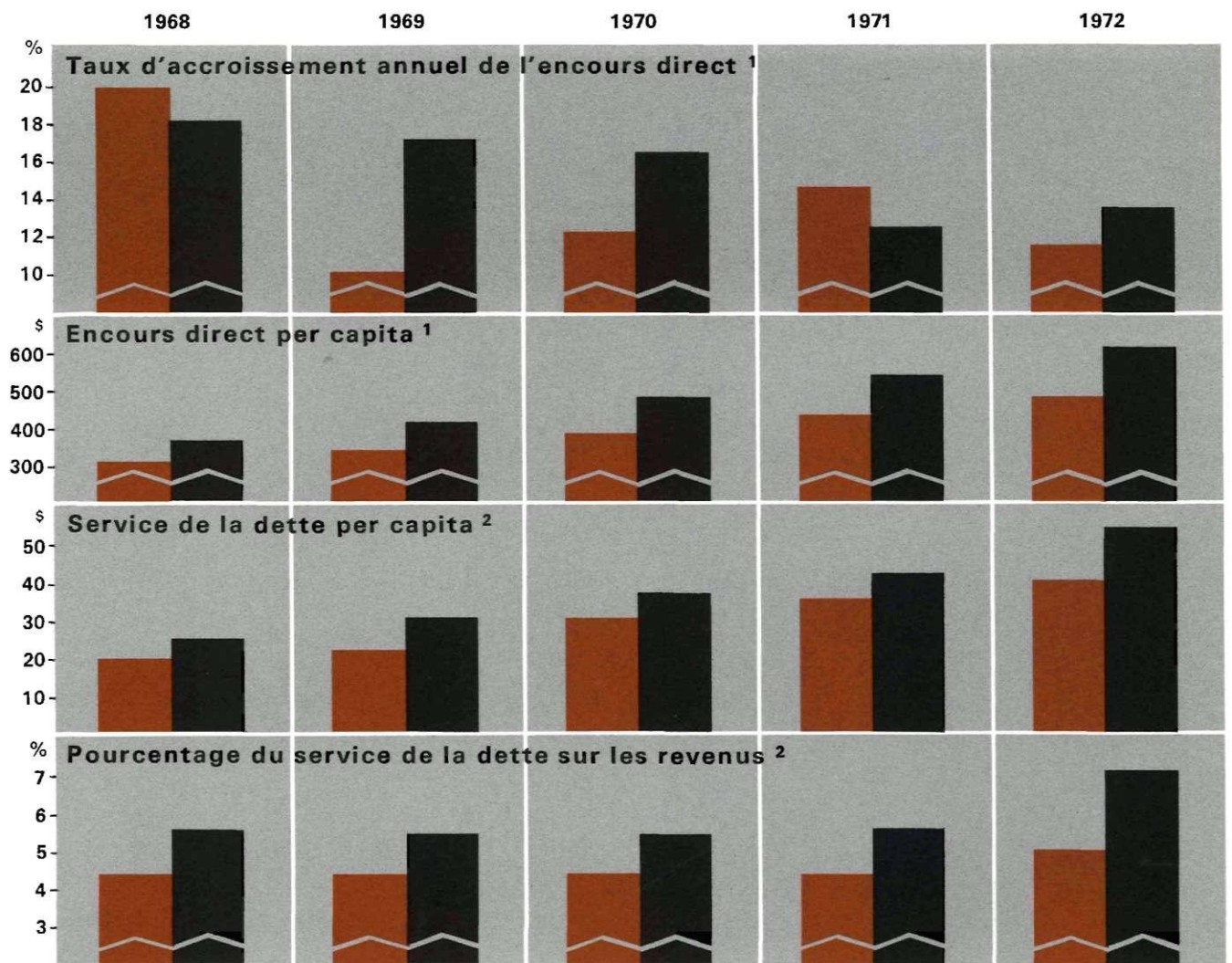
*Selon les crédits nets.

**COMPARAISON
ENTRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE
PRÉVU ET RÉALISÉ**
(en millions de dollars)

■ DÉFICIT PRÉVU
■ DÉFICIT RÉALISÉ



QUELQUES INDICATEURS SUR LA DETTE OBLIGATAIRE DIRECTE COMPARAISON INTERPROVINCIALE



(1) Moins les fonds d'amortissement ; données au 31 décembre de l'année.

(2) Montants bruts ; année financière terminée le 31 mars de l'année suivante.

A partir de 1970, Statistiques Canada a modifié la définition du Service de la dette, ce qui change la comparaison par rapport aux années antérieures.

■ QUÉBEC ■ TOUTES LES PROVINCES

Source : Revue de la Banque du Canada, Statistiques Canada

**ÉVOLUTION DE L'AIDE
CONSCRÉE
AU SECTEUR MUNICIPAL**
(en millions de dollars)

